

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

ANNÉE 1876.

DISCOURS ET COMPTE RENDU

DES

LECTURES FAITES A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,

PAR M. CHABOUILLET,

SECRÉTAIRE DE LA SECTION.

Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 6^e série, t. III, 1876.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVI

Bibliothèque Maison de l'Orient



156072

DISCOURS

DE

M. CHABOUILLET.

Messieurs,

Avant d'exposer, au nom de la section d'archéologie, les titres des Sociétés savantes auxquelles vont être décernées les médailles de 1876, le rapporteur a la mission d'en mentionner deux autres comme étant particulièrement dignes de la protection de l'État : la *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, à Châlons, dont les mémoires sont enrichis de planches représentant fidèlement les résultats de fouilles intéressantes exécutées dans son domaine, et la *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, à Arras, à laquelle on doit une statistique monumentale de ce département, ouvrage orné de planches remarquables par un véritable sentiment de l'art du moyen âge. Le rapporteur a encore à remplir un autre devoir non moins agréable et du même ordre : il est chargé de rappeler la médaille obtenue en 1864 par la *Société d'émulation du Doubs*, à Besançon, celle obtenue de nouveau en 1873 par la même compagnie¹, et celle qui en 1868 fut

¹ La Société d'émulation du Doubs a publié deux beaux volumes depuis la réunion de 1872. Premièrement, le tome VIII de la 4^e série de ses Mémoires, portant la date de 1874, dans lequel nous citerons deux mémoires de M. Quiquerez, l'un sur une *Découverte de tombeaux dans l'église primitive de Moutier-Grandval*, l'autre sur *Montjoie et les anciens châteaux du clos du Doubs*, puis une dissertation de M. Castan intitulée *La Vierge des Carondelet*, bien connue des délégués aux réunions de la Sorbonne qui en ont eu la primeur en 1874. (V. *Rev. des Soc. sav.* 5^e série, t. VII, p. 305.) Secondement, la Société d'émulation a publié le tome IX de la même série de ses Mémoires. Ce volume, qui porte la date de 1875, a fait à l'histoire une place plus grande qu'à l'archéologie; cependant la Société d'émulation est loin de négliger cette branche des sciences historiques. Sous la direction de M. Castan, son secré-

décernée à la fois à la *Société éduenne*, à Autun, et à M. Bulliot, l'explorateur du mont Beuvray ¹.

Les Sociétés savantes auxquelles la section d'archéologie attribue les médailles de la présente année sont : la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, à Saint-Brieuc, l'*Académie du Gard*, à Nîmes, et la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, à Orléans.

Quinze années seulement se sont écoulées depuis la naissance de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, et déjà elle occupe l'un des premiers rangs parmi les compagnies savantes de notre pays ²; déjà la petite ville où elle siège est devenue un centre scientifique dont l'influence s'étend hors des limites du département. Il est facile d'expliquer ce rapide succès. Sous la vive impulsion de MM. Geslin de Bourgogne, Gaultier du Mottay et Lamare, fondateurs de la Société d'émulation, avec cette force de volonté que l'on attribue au génie breton, avec cette opiniâtreté au travail qui triomphe de tout, abordant résolûment toutes les branches de l'archéologie, les membres de cette compagnie, depuis son origine jusqu'à ce jour, n'ont jamais cessé de se montrer les fidèles observateurs du géné-

taire, et d'un savant architecte, M. Ducat, membre de la Société d'émulation, cette compagnie continue les fouilles qui ont révélé l'existence d'un théâtre romain à Besançon, et cette année on est parvenu à la scène de cet édifice. D'ailleurs, la Société ne néglige aucune occasion d'enrichir les musées de la ville, et dernièrement elle donnait au musée municipal archéologique un dauphin de bronze doré trouvé avec des monnaies romaines du 1^{er} siècle dans le Champ de Mars de Vesontio. Nous croyons devoir encore rappeler ici que M. Castan a reçu la croix de la Légion d'honneur des mains du Ministre de l'instruction publique à la Sorbonne en 1868, à la séance solennelle du 18 avril. (*Voy. Rev. des Soc. sav.* 4^e série, t. VII, p. 335.)

¹ Les deux derniers volumes publiés par la Société éduenne, les III^e et IV^e de la nouvelle série de ses Mémoires, contiennent d'importants travaux. Dans le tome III, M. Bulliot a donné un travail sur le *Temple du mont de Sène à Santenay (Côte-d'Or)*, et un autre sur l'*Ex-voto de la Dea Bibracte*, et M. Harold de Fontenay, une notice intitulée : *Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, sur des inscriptions sur verre, bronze, plomb et schiste de la même époque trouvées au même lieu*. Dans le tome IV, nous retrouvons l'infatigable M. Bulliot avec un mémoire sur le *Temple du mont Beuvray*, fouilles de 1872 et 1874; M. Harold de Fontenay, avec la suite du travail commencé dans le tome III; enfin un mémoire de MM. Bulliot et Henri de Fontenay sur l'*Art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne*.

² La première réunion préparatoire de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord a eu lieu le 31 janvier 1861, l'année même qui vit l'inauguration des réunions de la Sorbonne, où cette compagnie se fit représenter par deux délégués. (*Mémoires de la Société d'émulation*, t. I^{er}, p. 1 et 25.)

reux programme formulé dans le premier article de leurs statuts¹. Fils d'une terre qui passe pour le dernier asile de la langue celtique en France, ils ont fait une grande place à l'étude de nos origines, et ont même recherché jusque dans les cavernes et les terrains quaternaires les vestiges des races préhistoriques. Sans s'abandonner à la mélancolique rêverie que la sévérité des paysages de la Bretagne inspirait au chantre de René, malgré leurs droits à se croire les représentants directs des Celtes, loin de dédaigner le génie positif des Romains, ils étudient les monuments que le peuple-roi a laissés sur leur sol, avec la même curiosité, avec le même zèle que ceux des époques primitives ou relativement modernes, et ils veillent et contribuent avec une égale sollicitude à la conservation des uns et des autres.

Que l'on ne croie pas que nous exagérions; les preuves de ce que nous venons de dire à l'honneur des membres de la Société d'émulation abondent dans les douze volumes de son recueil, et particulièrement dans le VIII^e, où l'on remarque des « Instructions pour la conservation des monuments, » suivies d'un « questionnaire » que cette compagnie répandait à profusion en 1868, surtout parmi les instituteurs². La lecture de ces documents est on ne peut plus édifiante. On y voit une société qui, tout en se tenant au courant des nouveautés les plus hardies, ne les acceptera pas sans les avoir au préalable sérieusement discutées.

Une étude sur l'Église Saint-Jacques, à Saint-Léon en Merléac, due à M. Geslin de Bourgogne, inaugure dignement la série des Mémoires de la Société d'émulation³. On doit au même savant une substantielle *Revue des monuments des Côtes-du-Nord*⁴, un rapport

¹ Les formules diverses de ce programme se retrouvent, sinon dans les mêmes termes, du moins avec la même pensée dans toutes les modifications des statuts de la Société. (Voy. t. I^{er} de ses Mémoires, pour 1861-1864, p. 1, article 1^{er} des statuts; — t. II, 1865, p. 11 de l'avertissement qui précède les mémoires; — t. III, 1867, p. 2, titre I^{er}, art. 1^{er} des statuts définitifs.)

² Voy. t. VI, *in principio*.

³ Voy. p. 1 des *Mém.* t. II du recueil. Le travail sur l'église de Saint-Jacques avait été lu dès la première année de l'existence de la Société à la séance du 7 mars 1861.

⁴ Ce travail, intitulé *Coup d'œil général sur les monuments des Côtes-du-Nord*, fut lu d'abord à la Sorbonne (séance du 23 avril 1867). Voyez le compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VI, p. 98. Le travail de M. Geslin de Bourgogne a été imprimé deux fois, *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867* (voy. p. 97) et tome V des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, publié en 1867, p. 20.

sur le *Camp vitrifié de Péran*¹, dont il fixe la date au v^e ou au vi^e siècle, un excellent travail sur les *Remparts de Dinan*², qui ne fut pas inutile à les préserver de la destruction en contribuant à les faire classer sur la liste officielle des monuments historiques où est largement représenté le département des Côtes-du-Nord³. Avant d'être imprimés dans le Recueil de la Société d'émulation, ces trois derniers travaux avaient été lus à la Sorbonne et l'on n'en a pas perdu le souvenir. Il en est de même d'un rapport sur des fouilles exécutées sous les auspices de la Société à Durétal, où se trouvent d'étranges et grandioses constructions qui auraient été élevées par les Normands entre les années 920 et 938⁴. A un des collègues de M. Geslin de Bourgogne dans l'exploration du *Camp fortifié de Durétal*, à M. Gaultier du Mottay, on doit deux importantes études : l'une, un livre, est consacrée aux *Voies romaines du département des Côtes-du-Nord*⁵; l'autre, à des *Substructions de l'époque romaine, découvertes à Caulnes*⁶, et ce n'est là qu'une faible partie des travaux que la Société d'émulation doit à cet archéologue aussi actif qu'érudit⁷.

¹ Voy. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. II, publié en 1866, p. 49. Avant de paraître dans ce recueil, ce rapport, qui fut lu à la Sorbonne le 6 avril 1866, avait été donné dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*, volume publié en 1867, p. 169 et suiv. (Voy. aussi *Rev. des Soc. sav.* 5^e série, t. III, p. 64.) Le camp vitrifié de Péran n'a pas été étudié que par le président de la Société d'émulation; on le retrouvera plus loin.

² Prononcé d'abord à la Sorbonne, séance du 6 avril 1870, le plaidoyer de M. Geslin de Bourgogne pour les remparts de Dinan a été publié dans le tome VIII des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, daté de 1870 (voy. p. 19 et p. 72 et 78 des Bulletins, même volume). Voyez encore sur la lecture de M. G. de Bourgogne, *Rev. des Soc. sav.* 5^e série, t. I^{er}, p. 412.

³ Voyez à la page 366 du tome V des *Rapports sur l'Exposition universelle de Vienne en 1873*, dans le Rapport de M. du Sommerard, commissaire général, intitulé *Les monuments historiques de France, etc.*, la liste par départements de ceux de ces monuments qui sont classés par la Commission des monuments historiques. Sur cette liste le département des Côtes-du-Nord figure avec quinze monuments. Dans les riches cartons de cette commission on trouverait des dessins, par M. B. Lambert, de l'église Saint-Jacques dont on vient de parler; on y verrait encore ceux d'autres édifices du même département situés à Dinan, Lamballe, etc.

⁴ Voy. t. XI, publié en 1874, p. 34, des *Mémoires*. Ce travail avait d'abord été lu à la Sorbonne. (Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5^e série, t. VII, p. 324.)

⁵ Ce mémoire, considérable par les informations qu'on y rencontre, plus encore que par son étendue, forme un appendice paginé à part dans le tome V du *Recueil de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*.

⁶ Voy. t. II, publié en 1865, des *Mémoires*, p. 31.

⁷ Le 4 juin 1874, M. Gaultier du Mottay commençait devant la Société d'ému-

On le voit, malgré son zèle pour les antiquités touraniennes, druidiques ou celtiques, ainsi que pour les monuments du moyen âge et de la Renaissance, cette compagnie ne néglige pas l'archéologie romaine. Il semble même qu'elle ait une certaine prédilection pour les choses romaines, car, afin de les mieux connaître, elle pousse des reconnaissances jusqu'en Afrique, où elle est représentée par M. Yves Geslin de Bourgogne, dont elle publiait en 1874 un mémoire intitulé *l'Occupation des Aurès par les Romains*, accompagné de bonnes planches dessinées par ce jeune officier en face des principaux monuments de Lambèse¹. C'est aussi dans les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord qu'ont été reproduits exactement pour la première fois deux célèbres monuments épigraphiques, *La borne milliaire de Saint-Méloir* qui porte le nom de *Marcus Pionius Victorinus*, l'un de nos empereurs gaulois, et la pierre de Corseul ou Corseult, qui, malgré son état de mutilation, a conservé les initiales du nom des *Curiosolites*, et dont la découverte ne permet plus de doutes sur le véritable site de cette peuplade. C'est M. le président Fornier, auteur d'un excellent rapport *Sur les fouilles du Haut-Bécherel-en-Corseul*, qui a communiqué ces précieuses reproductions à la Société².

lution la lecture du Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord, dont il rassemble les matériaux depuis 1864, et que ce savant a entrepris « pour répondre à l'appel que le Ministre de l'instruction publique adressait, il y a quelques années, aux Sociétés savantes des départements. » Il s'agit du programme du Répertoire archéologique sur lequel on peut consulter la *Revue des Sociétés savantes* et particulièrement le tome I^{er} de la 1^{re} série, pages 3 et suivantes. On sait que cet appel a été entendu et qu'on possède déjà les Répertoires archéologiques de sept départements : l'Aube, l'Oise, le Morbihan, le Tarn, l'Yonne, la Seine-Inférieure et la Nièvre. C'est peu si l'on considère ce qui reste à faire, et surtout si l'on compare ce nombre avec celui des Dictionnaires topographiques publiés; mais il ne faut pas oublier qu'on compose ceux-ci dans son fauteuil, tandis qu'il faut parcourir entièrement la contrée à décrire pour réunir les matériaux des Répertoires archéologiques si l'on veut que ces ouvrages répondent aux instructions du Comité.

¹ Voy. t. XI, p. 118, des Mémoires. Six planches lithographiées. Antérieurement, le capitaine Geslin de Bourgogne avait adressé à son père, le président de la Société, une lettre datée du Sahara, dont des fragments ont été publiés dans le tome VIII du recueil, 1870 (p. 127 des Mémoires).

² Voir dans le tome VIII du recueil, publié en 1870, les planches où sont reproduites la borne milliaire de Saint-Méloir et l'inscription inédite de Corseult dont les calques ont été procurés par M. le président Fornier. (Bulletins, dans le même volume, p. 3 et 83.) C'est dans le même tome VIII du recueil que l'on trouvera le *Rapport sur les fouilles du Haut-Bécherel-en-Corseul*, de M. le président

Si je rappelle avec brièveté tant de travaux qui mériteraient mieux, c'est qu'il serait impossible de parler en détail de tout ce que renferme le recueil des Mémoires de la Société d'émulation au point de vue archéologique. Il le serait également de louer, comme nous l'aurions voulu faire, tous ceux de ses membres qui se sont consacrés à la noble tâche de montrer ce que recélaient de ressources intellectuelles la province qui a donné à la France des héros comme du Guesclin et du Couëdic, et qui est aussi la patrie de Lesage, de Châteaubriand et de Lamennais. Les poètes ont seuls le privilège de faire supporter un dénombrement; j'essayerai cependant de mentionner quelques-uns des monuments que la Société d'émulation a sauvés de l'oubli, ou arrachés à la destruction par ses écrits, par ses démarches, par les illustrations de ses volumes et souvent par des sacrifices pécuniaires. Indépendamment d'une multitude d'églises, de peintures murales, de verrières, décrites ou préservées par la Société d'émulation, comme Notre-Dame du Tertre, Chatel-Audren; Notre-Dame de Lamballe, les chapelles de Kermaria et de Notre-Dame de la Cour, la cathédrale de Tréguier, l'église ronde de Lanleff, les églises de Saint-Martin de Moncontour, de Langast, de Runan, de Quimper-Guezenec, etc. etc., cette compagnie a fouillé et scientifiquement inventorié la plupart des dolmens et des tumulus des Côtes-du-Nord, et a exploré particulièrement les stations préhistoriques de Pleudihen, de Saint-Helen et du Bois-du-Rocher, marquées sur la belle carte des cavernes que vient de publier la Commission de la carte des Gaules. Ne se renfermant pas étroitement dans les limites de son département, la Société a librement ouvert le tome XI de son recueil à une savante investigation du Mont-Dol (Ille-et-Vilaine), due à M. Sirodot¹, et de concert avec ses collègues du Morbihan, elle a contribué à assurer la conservation, un moment fort compromise, des allées de Carnac désormais placées sous l'efficace protection de la Commission des monuments historiques.

C'est encore à la Société d'émulation des Côtes-du-Nord qu'appar-

Fornier (voy. p. 3 des *Mémoires*). M. Fornier est aussi l'auteur, en collaboration avec M. Micault, d'un travail intitulé *L'atelier préhistorique du Bois-du-Rocher en Pleudihen et Saint-Helen, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord)*, t. X, p. 243.

¹ Voyez dans le tome VIII du recueil, page 59 des *Mémoires*, *Conférences sur les fouilles du Mont-Dol*, par M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes.

tient l'honneur d'avoir organisé le premier et le seul congrès international celtique qui ait eu lieu jusqu'à ce jour. A cette brillante assemblée, qui coïncida avec les derniers jours de l'exposition universelle de 1867, se pressèrent en foule des celtistes venus de tous les départements de l'Armorique, de Paris, de l'Irlande, de l'Écosse, du pays de Galles; on y vit même des bardes dont les chants tempérèrent maintes fois la sévérité de longues discussions scientifiques qui occupèrent dix séances et dont le compte rendu remplit un volume entier. Pour me conformer au sentiment de délicate courtoisie qui porta les membres de la Société d'émulation à s'effacer devant leurs hôtes, je ne nommerai guère que ces derniers et d'abord ceux qui n'appartiennent pas à notre pays. Je rappellerai donc qu'à cet *Eisteddfod*, les Îles Britanniques furent représentées par MM. Powell, Lukis et Todd, et qu'un poète de Cornwall, un barde, M. Kenward, ne pouvant se rendre à Saint-Brieuc, y envoya un *bardit* de sa composition qui fut lu par M. le vicomte de la Villemarqué, barde lui-même, et dont on sait que la réception eut lieu en 1838 dans le pays de Galles, selon les rites traditionnels de l'île de Bretagne¹. Parmi les membres français du congrès celtique, je ne mention-

¹ Le tome IV du *Recueil de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, publié en 1868, et qui est consacré en entier au congrès celtique, ne comprend pas moins de 520 pages, dont 128 contiennent les morceaux de poésie, lus ou chantés soit en français, soit en breton; ces derniers sont accompagnés d'une traduction en regard. Inauguré le 15 octobre 1867, le congrès fut clos le 19 du même mois, après avoir tenu chaque jour deux séances, une le matin, l'autre le soir. Parmi les travaux archéologiques lus au congrès, je citerai *Les pierres et les textes celtiques*, par M. le vicomte de la Villemarqué (p. 225); le *Mémoire sur l'origine des monuments mégalithiques*, par M. Henri Martin (p. 164); celui de M. le D^r Closmadeuc, *Du mode de sépulture et des ossements dans les dolmens du Morbihan* (p. 153).

Les morceaux joués sur la harpe galloise, *Telynor*, par le célèbre barde Th. Gryffidd et chantés par sa fille n'ont pas été recueillis; mais on peut lire dans le volume du congrès deux morceaux de M. Lescour, le barde de N.-D. de Rumengol. L'un de ces morceaux, intitulé *Teleenn Remengol savet gant J. P. M. Ar Skour*, « la Harpe de Rumengol, » est dédié « au grand barde de la Bretagne, M. de la Villemarqué, *Du varz-meur Breiz, ann aotrou Kermarker*. » (V. annexes du t. IV, p. 24.) En effet, M. le vicomte de la Villemarqué, visitant le pays de Galles en 1838, fut alors reçu barde « d'après les privilèges des bardes de l'île de Bretagne. *Bardd wrth vrain t a devawd Ynys Frydain*. » (Voy. p. 19 du volume, dans l'allocation du R. Jenkins, pasteur à Morlaix.) L'autre morceau de M. Lescour est intitulé *Une mère et son enfant*, par M. J. P. M. Lescour, barde de N.-D. de Rumengol (*Eur vamm hag he bugel savet gant J. P. M. Ar Skour, harz itron varia Remengol*). Voy. page 58 des annexes du tome IV.

nerai plus que M. Charles de Gaule qui en fut l'instigateur¹, MM. de la Borderie et Henri Martin qui y prirent une part très-active, et le président d'honneur de la Société d'émulation, M^{sr} David, évêque de Saint-Brieuc, à qui la Société doit de savantes communications et qui accorde aux investigations archéologiques une protection éclairée ainsi que beaucoup d'autres membres de l'épiscopat français². Si pressé que je sois de quitter l'Armorique pour la Narbonnaise, je ne puis omettre le nom de M. Lamare, l'un des fondateurs de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Paléographe plutôt qu'antiquaire, M. Lamarre a cependant donné à ses confrères l'histoire des artistes de la Psalette, du diocèse de Tréguier³. Je dois encore rappeler M. le D^r Halléguen⁴, les abbés Audot⁵ et Euzenot⁶, M. Clouet, auteur de curieux travaux sur les fortifications normandes⁷, M. Mazellier⁸, M. V. Micault⁹ et enfin M. Lemièrre, qui, dans le volume de 1874, donnait un travail encore inachevé, dont

¹ Voy. t. IV, p. 1.

² M^{sr} David, sacré le 2 juillet 1862, occupait le siège de Saint-Brieuc dès la deuxième année de l'existence de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Depuis cette époque, S. G. n'a pas cessé de montrer le vif intérêt qu'elle porte aux études historiques et archéologiques. Le nom de M^{sr} David reparait fréquemment dans les comptes rendus des séances où il fait d'intéressantes communications. (Voy. notamment t. III, *Bull.* p. 28; t. IV, *Bull.* p. 60; t. V, *Bull.* p. 31; t. VI, *Bull.* p. 43, 51; t. XI, *Bull.* p. 41, 52; t. XII, *Bull.* p. 54.) En 1867, M^{sr} David envoya à l'exposition universelle le diptyque de Beauport (xvi^e siècle).

³ Voy. t. I^{er} du recueil, *Bulletin* de l'année 1863, p. 9.

⁴ Voy. t. IV, p. 30, 49, 67.

⁵ Voy. t. IV, p. 47, *Sur les dolmens*, et t. V, p. 10, *Quelques mots sur Saint-Caradec et ses anciens monastères*.

⁶ Voy. t. XI, p. 53, *Un mot sur les cercueils de pierre du Morbihan*.

⁷ Voy. t. XI des Mémoires, p. 43, *Caractères propres aux fortifications de Durétal*. Ce travail fait pour ainsi dire suite au rapport sur les fouilles de Durétal dû à M. Geslin de Bourgogne. Voyez encore, de M. Clouet, dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. X, p. 478, le travail intitulé *Invasions des Normands dans le Berry*.

⁸ Voy. t. X des Mémoires, p. 295, *Notice sur le camp de Pérán*, par M. Mazellier, ingénieur des chemins de fer. Dans le même volume, p. 281, on trouvera un mémoire intitulé : *Enceintes vitrifiées, Camp de Pérán (Côtes-du-Nord)*. — *Quels ont pu être les procédés employés pour obtenir un commencement de fusion et souder les unes aux autres des pierres de granit, de schiste et même de grès quartzueux, comme au camp de Pérán*. Ce mémoire est de M. le lieutenant-colonel du génie Prévost.

⁹ Voy. t. X, p. 109, *Synchronisme des stations humaines du Mont-Dol et du Bois-du-Rocher*. Note de M. V. Micault.

l'un des chapitres porte ce titre significatif : « Les Gaulois étaient étrangers à la race celtique ¹. »

Je n'en ai pas assez dit pour féliciter dignement les auteurs de tant de bons travaux, que je nomme à peine ou que je passe sous silence : j'espère néanmoins avoir montré que la création de la Société d'émulation a été le signal d'une véritable renaissance archéologique dans le département des Côtes-du-Nord.

L'Académie du Gard n'est pas une nouvelle venue comme la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Fille de l'Académie royale de Nîmes qui, fondée en 1682, était admise en 1692 dans l'alliance de l'Académie française ² à la demande de Fléchier, son protecteur, l'Académie du Gard possède des titres de noblesse dont elle a le

¹ Voy. t. XI des *Mémoires*, p. 216, *Étude sur les Celtes et les Gaulois. Essai de classification des peuples anciens appartenant à chacune de ces deux races*. C'est page 216 que figure la phrase que l'on vient de citer; c'est le titre du livre I^{er}. M. Lemièrre avait déjà publié dans le tome X, p. 309, des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, un travail intitulé : *Examen critique des expéditions gauloises en Italie suivi de recherches sur l'origine de la famille gauloise*.

² On ne lira pas sans intérêt le récit officiel de la réception de l'Académie de Nîmes dans l'alliance de l'Académie française :

« Le 2 octobre 1692, M. l'évêque de Nîmes a proposé de mettre l'Académie de Nîmes, dont il est le protecteur, dans l'alliance de l'Académie comme celle d'Arles. On a reçu la proposition comme l'on devoit, émanant d'un confrère dont elle reçoit tant d'honneur, et il a été ordonné que les députés de cette compagnie venant dans la nôtre, seront assis au bout de la table, et qu'ils seront reçus à l'entrée de la première salle où l'Académie s'assemble et reconduits par ceux de messieurs qu'aura nommés M. le directeur. Signé de Toureil, directeur. » (Extrait des registres de l'Académie française du 2 octobre 1692, cité à la page 1 du volume de 1871, publié en 1872, des *Mémoires de l'Académie du Gard*.)

Fléchier, qui procura l'alliance de l'Académie de Nîmes avec l'Académie française, fut le successeur de J.-J. Séguier de Verrière sur le siège de Nîmes et fut protecteur de l'Académie de Nîmes après ce personnage qui porta le premier ce titre. L'évêque Séguier n'était pas parent de l'antiquaire J.-F. Séguier; le prélat appartenait à la famille du chancelier de ce nom. L'Académie du Gard, désireuse de perpétuer le souvenir de son alliance avec l'Académie française, a adopté pour sceau celui de l'ancienne Académie de Nîmes, lequel faisait allusion à cette mémorable page de ses annales. C'était une couronne de palmes, au milieu de laquelle on lisait *ÆMVLÆ LAVRI*; elle a ajouté au-dessus de la couronne les mots *ACADÉMIE DU GARD*, et audessous *REVIRESCIT*. En outre, sa médaille dont la figure est gravée sur la première page de ses volumes, rappelle également ce souvenir. On y voit d'un côté, en légende, ces mots : *ACADÉMIE DU GARD*, et dans le champ, au milieu d'une couronne de palmes, la date 1682 et la devise *ÆMVLÆ LAVRI*. De l'autre côté paraît le type si connu du revers des monnaies de la colonie de Nîmes : un crocodile enchaîné au pied d'un palmier, avec le nom en abrégé de la colonie : *COL. NEM.*

droit d'être fière, parce qu'elle travaille vaillamment à en rajeunir l'éclat. « L'étude des antiquités semble devoir être naturelle aux habitants de Nîmes, » disait, il y a soixante-dix ans, M. Trélis, son secrétaire perpétuel¹. Comment, en effet, se défendre d'être antiquaire dans la ville de la *Maison carrée* et des *Arènes*, dans un département qui renferme le *Pont du Gard*, et dont on ne peut remuer le sol sans en faire sortir les plus précieux vestiges des siècles passés. Aussi ne s'est-on jamais défendu d'aimer et d'étudier les antiquités à Nîmes; aussi trouve-t-on des mémoires d'archéologie à côté de morceaux littéraires dans le premier volume publié par l'Académie royale, celui de 1756², comme dans celui de 1809 publié par cette compagnie, devenue en cette année l'Académie du Gard, et qui, sous ce nouveau nom, n'a jamais cessé, comme sous l'ancien, de suivre les traces des fameux antiquaires nîmois, les Poldo d'Albenas, les Ménard et tant d'autres. Je devrais ne parler que de ceux d'aujourd'hui; mais à Nîmes, après avoir rendu hommage à Fléchier, qui y devint antiquaire lui-même et qui a décrit les monuments de sa ville épiscopale³, peut-on se dispenser de saluer en passant Jean-François Séguier, l'auteur de la restitution de la dédicace de la *Maison carrée*⁴ et de l'*Index général des inscriptions anti-*

¹ *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804-1805)*. Séance publique du 10 frimaire an XIV (1^{er} décembre 1805), p. 18.

² *Recueil de pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes*, M DCCCLVI, in-12. Dans ce volume on remarque, entre autres travaux archéologiques, une dissertation anonyme « sur les anciens Volces arécomiques et sur la ville de Nîmes, » et un mémoire, par M. Meynier, sur *Les sciences des Gaulois avant J. C.*

³ «..... Fléchier arriva à Nîmes en 1687..... Il réunit les débris de l'Académie « (dispersée à la suite de la révocation de l'édit de Nantes), composa lui-même une « description succincte des monuments de Nîmes..... » J'emprunte ces détails peu connus de la vie de Fléchier à un remarquable travail de M. Auguste Silvy, aujourd'hui conseiller d'État. (*Voy. Rev. des Soc. sav.* 1^{re} série, t. 1^{er}, p. 206, *Des sociétés savantes du Languedoc, deuxième article; Académies de Nîmes.*)

⁴ Je n'oublie pas que l'on a contesté à Nîmes même l'exactitude de la restitution due à Séguier de la dédicace du temple connu sous le nom de *Maison carrée*; mais, on le sait, le changement proposé est contraire aux données de l'histoire, de la numismatique et de l'épigraphie. Les deux princes de la jeunesse mentionnés sont et ne peuvent être que Caius et Lucius Césars, et non pas, comme on l'a dit, Marc-Aurèle et Lucius Vérus, en proposant de remplacer le C qui commence l'inscription *Caius* par la lettre M, *Marcus*. Séguier a donné deux éditions de sa *Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison carrée*, la première en 1759, la deuxième en 1776.

ques¹, le protecteur et le bienfaiteur de l'Académie royale. L'Académie du Gard ne pardonnerait pas un tel oubli ; elle s'étonnerait encore si l'on négligeait de rappeler qu'en 1820 elle devinait l'un de nos plus éminents écrivains en couronnant pour l'*Éloge de Charles VII*, un jeune avocat d'Aix nommé Mignet² ; elle ne permettrait pas non plus qu'on manquât de se souvenir que François Guizot fut son président honoraire jusqu'au jour où la mort vint arracher la plume des mains de l'auteur de l'*Histoire de la civilisation*.

On s'attarderait volontiers à retracer ce passé glorieux ; mais le présent nous réclame et nous avons à faire apprécier l'importance des services que l'Académie du Gard rend actuellement à l'archéologie. Ces services sont considérables, et cependant cette compagnie se compose seulement de soixante membres, parmi lesquels figurent des poètes, des naturalistes, des historiens, des mathématiciens, et elle ne dispose pas d'autant de ressources que celles qui peuvent compter leurs adhérents par centaines. N'importe, le zèle supplée à tout, et l'Académie du Gard a rendu à l'archéologie autant de bons offices que telles sociétés plus nombreuses et plus riches. Il est vrai que les intérêts de l'archéologie y sont représentés aujourd'hui, comme ils l'étaient déjà, il y a dix ans, au rapport de M. Léonce Maurin, son secrétaire perpétuel, par trois savants qui seuls auraient suffi à la recommander aux suffrages du Comité³. Je veux parler de MM. Aurès, Germer-Durand et Revoil ; mais à côté de ces archéologues de profession, elle compte encore des irréguliers dont les travaux et les concours méritent aussi l'attention, comme M. Léonce Maurin lui-même qui, en 1861, commentait avec sagacité l'une des plus grandes inscriptions du musée de Nîmes, celle sur laquelle on lit le *cursum honorum* de *L. Emilius Honoratus*⁴ ; M. l'abbé Azaïs, aujourd'hui secrétaire perpétuel, auteur d'une *Notice sur deux inscrip-*

¹ Ce grand et savant ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, est conservé à la Bibliothèque nationale ; il se compose de huit volumes in-folio. Voy. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc.*, par M. Léopold Delisle, t. II, p. 17, publié en 1874, dans la collection municipale de l'*Histoire générale de Paris*.

² Dans le rapport concluant en faveur de M. Mignet, inséré dans le volume publié en 1822 (le IV^e des *Mémoires de l'Académie du Gard*), on lit que : « cet ouvrage décelait un talent très-distingué, propre à honorer la carrière que l'auteur devait parcourir, etc. »

³ Voy. p. 13 du volume de 1865-1866.

⁴ Volume de 1861, *Une célébrité nîmoise au 11^e siècle de notre ère*.

tions des premiers siècles du christianisme¹; M. Lenthéric², M. Canonage³, M. Flouest⁴, M. Jean-Jean⁵, et d'autres encore. Il y aurait aussi de l'ingratitude à ne pas réveiller aujourd'hui le souvenir d'un des plus zélés membres de l'Académie du Gard, bien qu'il y ait déjà plus de dix ans qu'il a terminé sa laborieuse carrière. Je veux parler d'Auguste Pelet, l'infatigable explorateur des monuments du Gard et de Nîmes, à qui l'on doit entre autres travaux le catalogue du musée de cette ville. Auguste Pelet ne fut pas un grand archéologue comme il en eut un moment le renom; ce n'était pas un érudit et le sens critique lui fait trop souvent défaut pour qu'il soit permis de lui conserver ce titre; mais pendant trente années il a rendu les plus grands services à l'archéologie et a bien mérité les honneurs que lui rendirent ses confrères au lendemain de sa mort⁶.

Il n'y a pas à faire de semblables réserves à propos des travaux des savants qui composent aujourd'hui, comme en 1856, un triumvirat archéologique dans l'Académie du Gard. Les œuvres de MM. Aurès, Germer-Durand et Revoil sont bien connues et chacun a pu en apprécier la valeur; aussi suffira-t-il de les rappeler rapidement. Ce n'est pas à la Sorbonne qu'il serait nécessaire d'insister sur le succès qui, en 1867, y accueillit la lecture d'un mémoire dans lequel M. Aurès démontrait que le *piéd de roi* dérivait du piéd gaulois et en avait exactement conservé la longueur et les divisions⁷. Dès lors, il y avait longtemps que le savant ingénieur enrichissait le recueil de l'Académie du Gard d'études sur les monuments de l'antiquité, considérés au point de vue de l'importance que les anciens auraient attachée aux lois et à la puissance des nombres. Dans le volume de 1859, M. Aurès donnait un mémoire sur l'*Hécatompédon*, un autre sur la détermination de la courbe intérieure de l'amphithéâtre de Nîmes; depuis il en a publié beaucoup d'autres

¹ Volume de 1868-1869, p. 164.

² Le travail de M. Lenthéric (sur Aigues-Mortes), d'abord lu à la Sorbonne (voy. *Rev. des Soc. sav.* 5^e sér. t. 1^{er}, p. 418), a été publié dans le volume de 1868-1869 de l'Académie du Gard, p. 173.

³ Même vol. p. 247, *Sur une tête antique de la collection du duc d'Artemberg*.

⁴ Même vol. p. 235, *L'oppidum de Nages*.

⁵ Volume de 1870-1871. Recherches dans la grotte de Labry (Gard), où l'auteur, M. Jean-Jean, aurait trouvé du verre remontant aux âges préhistoriques.

⁶ Voyez dans le volume de 1865-1866 la *Notice sur Auguste Pelet*, p. 21.

⁷ Volume de 1866-1867.

pour justifier un système dont il poursuit les applications, non-seulement dans les proportions des édifices, mais aussi dans celles des instruments ou des armes qui nous restent de l'antiquité et jusque dans celles des *titulus*. Il est facile de reconnaître que ces travaux témoignent de beaucoup d'érudition et d'un grand talent d'exposition, mais c'est à des mathématiciens archéologues qu'il faut demander un avis raisonné sur des problèmes aussi ardu. Je serais plus à l'aise pour remercier M. Aurès de ses mémoires sur le *Calendrier romain*¹, sur le véritable emplacement des *Fosses mariennes*², sur les *Marques de fabrique du musée de Nîmes*³, et de bien d'autres travaux du plus grand intérêt, mais je ne puis même pas en indiquer complètement les titres. Je n'indiquerai pas non plus ceux de tous les travaux de M. Germer-Durand, dont le rôle est aussi considérable à Nîmes que celui de son confrère. Indépendamment de nombreux mémoires que M. Germer-Durand publie depuis vingt années dans le recueil de l'Académie, il y a commencé en 1869 des *Revue*s semestrielles des découvertes faites à Nîmes et dans les environs, qui sont de véritables modèles. En inventoriant au jour le jour ce que le hasard ou les fouilles viennent mettre sous ses yeux attentifs, M. Germer-Durand ne se contente pas de sèches descriptions. Toutes les fois que le monument en vaut la peine, il le commente avec brièveté, mais si bien qu'il n'y a pas à y revenir. La lecture de ces *Revue*s rappelle celle du journal des fouilles de Pompeï, avec cette différence que la vie n'ayant jamais cessé dans l'antique colonie de la Narbonnaise, il y a plus de variété dans les découvertes qui s'y succèdent presque aussi fréquemment que dans celle de la Campanie. A Nîmes, sous la conduite de M. Germer-Durand, on passe des temps de l'autonomie à ceux de la domination romaine, du moyen âge et de la Renaissance; d'une trouvaille de monnaies impériales à celles de bulles papales; d'une inscription grecque à des épitaphes des premiers siècles du christianisme, à d'autres qui datent de la période carlovingienne ou sont encore plus rapprochées de nous; de descriptions de verrières à celles de vases antiques de terre et à des nomenclatures de cachets de potier, enfin à des notices sur des artistes inconnus des *xiv*^e et *xv*^e siècles.

¹ Volumes de 1869-1870, p. 5, et 1870-1872, p. 1.

² Volumes de 1870-1871, p. 39, et 1871-1872, p. 2.

³ Volumes de 1873-1874, p. 29, et 1874-1875, p. 2.

Il n'a pas été entrepris de semblables revues qu'à Nîmes; mais je ne crois pas qu'ailleurs un seul ait suffi à pareille tâche et surtout l'ait exécutée comme M. Germer-Durand. C'est que l'on trouve rarement réunies au zèle et à la solidité du jugement les connaissances diverses dont cet archéologue a fait preuve dans ce journal momentanément suspendu, mais qui doit être prochainement repris. Le Comité doit encore à M. Germer-Durand le *Répertoire topographique du département du Gard*, publié sous les auspices de l'Académie du Gard, par les ordres du Ministre de l'instruction publique, et qui valut à l'auteur l'une des médailles d'or de l'année 1868. Cette distinction fut décernée à M. Germer-Durand dans l'enceinte où nous sommes aujourd'hui réunis, et c'est ici également que, deux ans après, le savant nîmois recevait des mains du Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la section d'archéologie, la croix d'honneur qu'il avait si vaillamment gagnée¹.

Il me reste encore à parler d'un des trois archéologues militants de l'Académie du Gard. Habile architecte, archéologue consommé, M. H. Revoil a apporté à cette compagnie un concours des plus actifs et dont nul n'ignore l'importance; mais, chargé par le Gouvernement de travaux qui l'obligent à de fréquents déplacements et lui laissent peu de loisirs, M. Revoil ne pouvait fournir au recueil de l'Académie un contingent de mémoires aussi considérable que ceux de ses confrères MM. Aurès et Germer-Durand; cependant son nom revient souvent dans les volumes imprimés depuis son entrée dans la compagnie. C'est à l'Académie du Gard que M. Revoil a donné les prémices de son livre sur l'architecture romane dans le midi de la France, ouvrage remarquable, même de l'aveu de ceux qui ne partagent pas toutes les idées de l'auteur et notamment son opinion sur la date reculée qu'il assigne à certains édifices. Je ne puis énumérer divers travaux de M. Revoil sur des découvertes d'inscriptions, sur un vase orné de bas-reliefs représentant des bestiaires, sur des phalères romaines; mais je mentionnerai le rapport sur les fouilles de l'amphithéâtre de Nîmes, qu'il lut à la Sorbonne en 1866, et qui, publié d'abord dans le V^e volume des *Mémoires lus à la Sorbonne*, fut réimprimé plus tard dans le recueil de l'Académie du Gard. On n'a pas oublié que ces fouilles, entre autres

¹ Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5^e série, t. I^{er}, p. 378.

résultats, amenèrent la découverte de deux pierres sur lesquelles on a lu ces mots :

T · CRISPIVS
REBVRRVVS
FECIT

qui nous ont fait connaître, non pas l'architecte des Arènes, mais le citoyen de Nîmes qui paya de ses deniers la construction de l'édifice où on les a trouvées¹.

J'ai à peine donné l'idée de ce que contiennent de savantes dissertations et de faits curieux les nombreux volumes que je viens d'entr'ouvrir; je n'ai pas rappelé tout ce que la compagnie à laquelle on les doit a fait pour le musée de Nîmes, je n'ai pas dit les prix qu'elle distribue à des mémoires d'archéologie, mais je ne puis rien ajouter à cette nomenclature déjà trop longue. Je me tiendrai cependant pour heureux si j'ai prouvé que l'Académie du Gard est restée digne de Fléchier et de Séguier, ces deux illustres protecteurs de l'ancienne Académie de Nîmes.

La *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, dont nous avons maintenant à exposer les titres, obtenait l'année dernière l'une des trois médailles mises à la disposition de la section d'histoire. Aujourd'hui la section d'archéologie vient déclarer que cette compagnie a contribué aux progrès de cette science aussi efficacement qu'à ceux de l'histoire en la proposant pour une distinction semblable. Ce double succès n'étonnera pas ceux qui, comme les membres du Comité, suivent depuis plus de vingt ans la marche ascendante de cette savante association². Fondée en 1849, sous le titre de *Société ar-*

¹ Voyez, volume de 1863, p. 227, le fragment sur l'architecture romane. Voyez encore, du même M. Revoil, divers travaux dans les volumes de 1864-1865, 1866-1867, 1870-1871, et surtout dans le volume de 1865-1866, p. 160 à 168, 173, ses *Observations sur l'amphithéâtre romain de Nîmes*. C'est dans ce travail que M. Revoil fit connaître les inscriptions de Reburus que l'on vient de citer. Sur ces inscriptions, voyez encore dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. IV, p. 187 et suiv. un rapport de M. L. Renier.

² D'autres Sociétés savantes ont obtenu deux fois les grandes médailles d'or de la Sorbonne. Pareille bonne fortune advint à la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, sur la désignation de la section d'archéologie (1861 et 1867), ainsi qu'à la *Société d'émulation du Doubs*, en 1864 et 1873; à l'*Académie de Rouen*, en 1862 et 1869, et à la *Société d'émulation de Montbéliard*, en 1864 et 1874, sur la désignation de la section d'histoire; mais ces distinctions furent fort espacées et, en

chéologique de l'Orléanais, cette Société, aujourd'hui *archéologique et historique*¹, a publié dix-neuf volumes de bulletins ou de mémoires avec atlas, planches et bois dans le texte².

Dès son origine, elle s'est constituée la sentinelle vigilante des intérêts de l'archéologie dans son vaste domaine, où elle subventionne, dirige ou exploite les fouilles, ce puissant engin auquel nous devons tant de notions nouvelles sur le passé de notre pays et sur celui de l'humanité. Je ne songe pas à rappeler tout le bien qu'a déjà fait la Société de l'Orléanais; mais je ne laisserai pas oublier qu'on lui doit en grande partie la création du *Musée historique*, établi à Orléans depuis 1855, où l'on conserve les collections réunies du département, de la ville et de la Société elle-même, qui ne cesse d'enrichir cet établissement de ses libéralités collectives ou de celles de ses membres.

Un autre des titres de cette compagnie à la gratitude des amis des sciences historiques, c'est l'établissement de concours à l'issue desquels elle décerne des prix aux auteurs de travaux relatifs à l'histoire ou aux antiquités de l'Orléanais. Déjà deux fois, en 1869 et en 1875, la Société archéologique a distribué des médailles d'or dans des séances solennelles qui paraissent destinées à se répéter tous les cinq ans, car un troisième concours est annoncé pour 1880. Je ne tairai pas le nom de celui de ses membres qui a eu l'initiative de cette institution, qui seul en a posé libéralement les bases, et qui a fini par obtenir de la compagnie le droit de faciliter, de concert avec elle-même, les concours de 1875 et de 1880. Malgré les précautions de sa modestie, trahi par son passé, le donateur a été bien vite deviné par ses confrères qui n'ont pas permis que son nom restât ignoré et l'ont inscrit dans la préface de leur XIV^e volume, entièrement consacré aux mémoires couronnés en

outre, si j'ai bien cherché, aucune Société savante n'avait encore obtenu de médailles coup sur coup et successivement des deux sections d'histoire et d'archéologie. (Voy. *Rev. des Soc. sav.* 3^e série, t. I^{er}, p. 495, et 4^e série, t. VI, p. 12. — 3^e série, t. III, p. 299. — 3^e série, t. I^{er}, p. 495, et 4^e série, t. IX, p. 254. — 3^e série, t. III, p. 298, et 5^e série, t. VII, p. 261.)

¹ Depuis l'année 1874, la Société archéologique de l'Orléanais prend le titre de *Société archéologique et historique*.

² La Société archéologique et historique de l'Orléanais a publié cinq volumes de Bulletins in-8° et quatorze volumes de Mémoires grand in-8°. Le VI^e volume des Bulletins est en cours de publication; le XV^e volume des Mémoires est sous presse.

1869 et en 1875¹. On est donc autorisé à nommer le fondateur des concours de la Société de l'Orléanais, M. Boucher de Molandon, son président aujourd'hui comme l'an dernier et l'un des savants les plus actifs de la compagnie. Parmi les écrits de M. Boucher de Molandon, je citerai notamment son plaidoyer pour la *salle des thèses de l'ancienne université d'Orléans* qu'il lut d'abord à la Sorbonne où il obtint le succès le plus flatteur, puisqu'il suspendit, puisqu'il a sans doute empêché à jamais la destruction projetée de cet édifice, aussi vénérable par les souvenirs qu'il réveille, que précieux par l'élégance de sa décoration².

On doit encore à M. Boucher de Molandon des mémoires sur une *Inscription romaine trouvée à Mesves (Nièvre)*³, sur une *Bastille anglaise*, dernier vestige du siège de 1429⁴, sur la *Chapelle de Saint-Aignan*⁵, sur une *Station préhistorique aux bords de l'Essonne*⁶, et d'autres encore que je suis forcé de négliger. Heureusement, le Recueil de la Société de l'Orléanais renferme beaucoup de travaux comme ceux-ci, qu'il suffit de citer pour en avoir fait l'éloge. Que dire par exemple de la dissertation sur les *Bronzes antiques de Neuwy-en-Sullias*, pour laquelle en 1866 une médaille d'or a été décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. Mantellier, aujourd'hui premier président de la cour d'appel d'Orléans et correspondant de l'Institut ? Il n'est pas un archéologue qui n'ait présent à la mémoire ce beau travail, ainsi que l'atlas qui l'accompagne et particulièrement la planche où est représenté le cheval dédié au dieu Rudobus, comme nous l'apprend la curieuse inscription

¹ Voy. p. xi, note 2 du t. XIV des *Mémoires de la Société archéologique et littéraire de l'Orléanais*, et *Bulletins*, t. V, n° 65, 3^e trim. de 1869, p. 153.

² Voy. *Rev. des Soc. sav.* 4^e série, t. IX, p. 357, le compte rendu de cette lecture, et dans le tome XII des *Mémoires de la Société de l'Orléanais*, p. 296, la lecture elle-même.

³ *Mém.* t. XI, p. 236. *Nouvelle étude sur l'inscription romaine de Mesves, etc. Conséquences de cette découverte pour la détermination géographique de Genabun.*

⁴ *Ibid.* t. IV, p. 320. En nommant un travail relatif au siège d'Orléans et à la délivrance de cette ville, on ne peut négliger de rappeler que dans ce même volume, à la page 388, figure le *fac-simile* d'une page des minutes de Guillaume Giraut, écrite le 8 mai 1429, où le bon notaire parle avec un accent religieux et patriotique du rôle providentiel de Jeanne la Pucelle dans ce mémorable événement. La notice qui accompagne cette importante publication est encore de M. Boucher de Molandon.

⁵ *Mém.* t. XI, p. 511.

⁶ *Bullet.* t. V, p. 446.

gravée sur le socle de cette figure qui ne mesure pas moins de 65 centimètres. On le sait, tous ces bronzes acquis directement des inventeurs, grâce au bon vouloir de l'autorité administrative, activement secondée par M. Mantellier et par la Société archéologique, comptent aujourd'hui parmi les plus précieux monuments du musée historique d'Orléans. Ce travail n'est pas le seul tribut que M. Mantellier ait payé à la Société, mais c'est le plus important parmi les œuvres proprement archéologiques qui soient sorties de la plume du savant magistrat¹.

Les *Fouilles de Triguères*, localité du Loiret où l'on a reconnu un vaste théâtre romain, ont fourni le sujet d'un bon mémoire à M. Dupuis²; les découvertes d'importants vestiges de l'antiquité faites au *Rochoir*, commune d'Ouzouer-sur-Trézée³, ont été très-bien décrites par M. Marchand et nous nous plaisons à le déclarer, bien que nous ne partagions pas les idées de cet archéologue qui reconnaît sur son domaine du Rochoir le *Brivodurum* des anciens que l'on place généralement à Briare, où le laissent les auteurs du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*⁴, aussi bien que le dernier éditeur de la *Carte de Peutinger*⁵.

Je mentionnerai encore un rapport de M. Pillon sur la découverte des restes de Dunois dans l'église de Cléry⁶; du même, une

¹ *L'Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, par M. Mantellier, ne comprend pas moins de trois volumes des *Mémoires* de la Société, les VII^e, VIII^e et X^e. A la vérité, l'archéologie est l'accessoire dans cet ouvrage; mais nous pouvons encore revendiquer parmi les œuvres de M. Mantellier, la *Notice sur un atelier de faux monnayeurs du XVI^e siècle* (t. I^{er}, p. 321) et son travail sur la *Valeur des principales denrées, marchandises, etc. à Orléans, du XIV^e au XVIII^e siècle* (t. V, p. 103 à 496). Indépendamment d'aperçus économiques des plus intéressants, on trouvera dans les nombreux tableaux qui accompagnent cet ouvrage les renseignements les plus curieux, comme l'article qui, à la date remarquable de mai 1429, nous montre le duc d'Orléans faisant offrir à la Pucelle une robe et une huque (toque) de la valeur de 13 écus d'or, que la ville semble d'ailleurs avoir payés. Je citerai encore, bien qu'il ne soit pas resté ignoré, un autre article, daté de 1439, qui est ainsi conçu : « A la mère de Jehanne la Pucelle à titre de pension, par mois, 2 livres tournois (voy. p. 389, tableau n^o CXIX, et p. 460, tableau n^o CCLXVII).

² *Mém.* t. IV, p. 390.

³ *Ibid.* t. IV, p. 159.

⁴ V^o *Brivodurum. Époque celtique*, p. 203.

⁵ Voyez à la page 33 de l'édition non encore achevée que l'on doit à M. E. Desjardins.

⁶ *Mém.* t. IV, p. 414.

Notice sur les ruines de Montbouy, l'Herculanum du Loiret¹; des *Notices sur la crypte de Saint-Avit* et sur le *Château de Cormes*², du regrettable M. de Buzonnière; les *Fouilles dans le lit de la Loire*, exactement exposées dans un remarquable travail dû à l'un des plus zélés membres de la Société, M. l'abbé Desnoyers, vicaire général d'Orléans³; deux mémoires de M. l'abbé de Torquat, l'un sur le *Vallum* de Neung-sur-Beuvron⁴, l'autre sur *Chevilly* (Loiret)⁵, et quatre de M. l'abbé Cosson sur ses *Découvertes au Préhaut*, commune de Sceaux (Loiret)⁶. Dans ces mémoires remplis d'observations intéressantes, l'on remarque la description d'une mosaïque, d'un aqueduc et des imposantes ruines d'un théâtre romain au moins aussi grand que celui de Triguères, mais l'on voit aussi que le savant ecclésiastique incline vers l'opinion de Jollois, qui reconnaissait au Préhaut le *Vellaunodunum* de César que d'Anville plaçait à Beaune-la-Rolande. Les identifications géographiques s'imposent difficilement, à moins qu'elles ne portent avec elles l'évidence. Le nouveau Vellaunodunum sera-t-il mieux accueilli que le nouveau Brivodurum? M. l'abbé Cosson n'y compte peut-être pas lui-même; ce qui est certain, c'est qu'une théorie aussi hasardeuse ne pouvait rencontrer l'assentiment accordé à peu près par tout le monde à la notice sur la pierre trouvée à Orléans, sur laquelle on lit nettement CENABVM. C'est à M. le comte de Pibrac que revient l'honneur de la découverte et de la première publication de ce marbre, qui pendant dix-huit siècles a conservé aux Orléanais le nom antique de leur ville, et qui est venu ruiner l'opinion qui plaçait le *Cenabum* ou le *Genabum* de César à Gien, le *Giemus* du moyen âge. M. de Pibrac ne s'est pas contenté de faire connaître ce monument; il a pensé que sa place était dans le musée historique d'Orléans, et il en a fait don à cet établissement. On le sait, en 1865, l'année même où, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, paraissait la notice de M. le comte

¹ *Bullet.* t. II, p. 149. Sur Montbouy, voyez encore *Bullet.* t. III, p. 2, notes par M. de Langalerie, sur son *Excursion archéologique dans l'arrondissement de Montargis*, et même tome, p. 466, une notice de M. Loiseleur.

² *Mém.* t. II, p. 159, et t. VI, p. 372. Voyez encore du même savant, t. XI, p. 221, une *Notice sur quatre colliers antiques trouvés à Saint-Vidre*.

³ *Mém.* t. XII, p. 245. Voyez encore du même savant ecclésiastique, dans le tome XI, p. 274, une *Notice sur une urne funéraire trouvée à Saint-Jean-de-Braye*.

⁴ *Ibid.* t. IX, p. 504.

⁵ *Ibid.* t. XI, p. 351.

⁶ *Mém.* t. II, p. 478; — t. IV, p. 237; — t. XI, p. 281; — t. XII, p. 230.

de Pibrac¹, M. Léon Renier, complétant l'argumentation du savant orléanais, démontrait péremptoirement devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres que Genabum était décidément Orléans².

On l'a déjà vu, l'antiquité classique ne fait pas l'unique objet des préoccupations de la Société archéologique; il me reste cependant à faire apprécier la variété des travaux intéressants à divers titres qui remplissent ses volumes.

Je signalerai un curieux article de M. Jacob sur un *Alphabet majuscule du XIII^e siècle*, avec 22 planches³; un *Manuel de l'Iconophile*, par M. Leber⁴; une intéressante notice sur un *Nielle inédit*, par M. de Langalerie⁵; enfin des monographies archéologiques sur une foule de localités, ou sur les nombreux et curieux édifices de tout genre qui attirent tant de voyageurs dans l'Orléanais. J'en mentionnerai quelques-unes. Parmi les plus anciennement publiées, est une *Notice sur la ville et l'église de Puiseaux*⁶, par M. Dumesnil, l'auteur honorablement connu de trois ouvrages sur les amateurs français, italiens et étrangers et d'autres écrits non moins importants; viennent ensuite des notices sur le *Château d'Arabloy*⁷, par M. Pillon; l'*Abbaye de la Guiche*⁸, et les *Églises de Saint-Bohaire*⁹ et de *Saint-Laumer*¹⁰, près et à Blois, par M. Laurand; le *Château de Chemault*¹¹, par M. de Langalerie; la *Mairie d'Orléans, ancien hôtel Grolot*, par M. Bimbenet¹²; le *Château de Chaumont*, par M. Loiseleur¹³; les *Ruines des Montils*, par M. Maxime de Beaucorps¹⁴, etc.

¹ *Bullet.* t. IV, p. 234. La question de *Genabum* a été souvent débattue. Le seul tome IX des *Mémoires* de la Société de l'Orléanais contient quatre dissertations sur ce sujet.

² On peut lire le mémoire de M. Léon Renier dans la *Revue archéologique*. (Voy. nouv. série, t. II, p. 408.)

³ *Mém.* t. II, p. 486.

⁴ *Mém.* t. I^{er}, p. 29 : *Des estampes et de leur étude*.

⁵ *Ibid.* t. IV, p. 311.

⁶ *Ibid.* t. I^{er}, p. 75.

⁷ *Ibid.* t. IV, p. 199.

⁸ *Ibid.* t. IV, p. 184.

⁹ *Ibid.* t. I^{er}, p. 367.

¹⁰ *Ibid.* t. II, p. 445.

¹¹ *Ibid.* t. IV, p. 12.

¹² *Ibid.* t. I^{er}, p. 152.

¹³ *Ibid.* t. IV, p. 249.

¹⁴ *Ibid.* t. XI, p. 221.

Cet exposé des travaux de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, si rapide qu'il soit, aura suffi, je l'espère, à montrer que cette compagnie était digne de la distinction nouvelle que son président va avoir l'honneur de recevoir en son nom des mains de M. le Ministre de l'instruction publique.

On l'a peut-être remarqué, la critique est presque absente de ce rapport. Ce n'est pas que la section d'archéologie prétende qu'il n'y ait rien de discutable dans les travaux des Sociétés qu'elle désigne pour les médailles mises par l'État à sa disposition; les intéressés ne nous en croiraient pas eux-mêmes. Les œuvres humaines sont toutes discutables et particulièrement les spéculations de l'archéologie; mais, d'une part, le temps nous manquerait pour combattre ici en détail ce qui a pu nous paraître hasardeux; de l'autre, nous sommes heureux de le constater, les publications des Sociétés savantes témoignent généralement de progrès marqués dans toutes les directions. On ne se contente plus d'à peu près comme dans la jeunesse de ces compagnies. L'esprit critique s'y fait jour; on remonte aux sources, on cite les textes avec précision, et pour tout dire, en un mot, les saines doctrines gagnent rapidement du terrain. En même temps, les Sociétés savantes ne se bornent plus au rôle presque exclusivement littéraire ou scientifique des anciennes académies provinciales. Ce sont aussi des écoles de patriotisme. Pour ne parler que de celles dont on vient de préconiser les mérites, toutes, selon les temps, les lieux ou les circonstances, ont prouvé que le goût de l'étude n'exclut pas l'amour du pays.

Il y a trois ans, l'Académie du Gard choisissait pour sujet d'un prix de poésie, l'*Hospitalité suisse envers l'armée française en 1871*, et, le 23 mai 1874, cette compagnie décernait une médaille d'or à l'auteur couronné pour ce morceau, M. J.-B. Goux, d'Agen.

À Orléans, on n'a pas encore oublié la charité patriotique de plusieurs membres de la Société archéologique et particulièrement de son président, qui, pendant les désastreuses années 1870 et 1871, recueillaient nos blessés dans leurs maisons transformées en ambulances, entretenues de leurs deniers et desservies par eux-mêmes, avec un dévouement qui sut se faire respecter au milieu des plus périlleuses difficultés.

À Saint-Brieuc on n'eut pas à remplir des devoirs semblables; mais en feuilletant les annales de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord je n'y ai pas trouvé seulement des mémoires scientifiques, j'y ai

appris aussi que cette compagnie a fourni des volontaires à la défense nationale. Au premier bruit des dangers du pays, se souvenant de son ancien métier de soldat et abandonnant pour la première fois son paisible fauteuil de président, M. Geslin de Bourgogne courut à la tête d'un bataillon de mobiles prendre sa part de dangers avec les bons citoyens dont le courage prolongea le siège de Paris. C'est encore par le Bulletin de la Société des Côtes-du-Nord que j'ai appris que deux de ses membres payèrent de leur vie un dévouement qu'on ne leur aurait pas demandé. L'un, M. l'abbé Kermoalquin, succomba épuisé avant la fin de la campagne dont les fatigues se trouvèrent au-dessus de ses forces, sinon de son courage. Le second, Charles Miorcec de Kerdanet, après avoir échangé sa robe de magistrat contre la tunique de sous-lieutenant de mobiles, concourut, comme le commandant Geslin de Bourgogne, à la défense de Paris, et tomba mortellement frappé d'une balle en pleine poitrine au combat de l'Hay, le 29 septembre 1870¹.

On me pardonnera d'être sorti un instant du domaine de l'archéologie. Je l'avoue, je n'ai pu me refuser la satisfaction de rappeler que les Sociétés savantes ne vivent pas que dans le passé et qu'à l'occasion on sait y préparer de nobles pages pour l'histoire de notre temps.

¹ Voy. t. VIII du Recueil de la Société, *Bulletins*, p. 125. On ne lira pas sans intérêt le discours prononcé sur la tombe de Charles de Kerdanet, en juillet 1871, à Lesneven, pays natal de cette héroïque victime du patriotisme. On trouvera dans *l'Indépendance bretonne* ce discours que l'on doit à l'un des confrères de Ch. de Kerdanet, à M. de la Chenelière, aujourd'hui secrétaire général adjoint de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

COMPTE RENDU

DES

LECTURES FAITES A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Tout a été dit sur le succès des réunions annuelles de la Sorbonne, ce compte rendu n'a donc pas plus besoin de préface que celui de l'an passé¹. Je demande seulement à constater que ce succès s'accroît davantage d'année en année. Mais, en même temps, comme les institutions doivent aller toujours s'améliorant sous peine de déchoir, je répéterai, sans me lasser, ce que je disais en 1873, en 1874 et l'an dernier, de l'inconvénient des lectures par procureur. Autant que possible, il faut lire soi-même. Un représentant peut rarement soutenir les idées de l'auteur, comme l'aurait fait celui-ci dont l'absence diminue grandement l'intérêt et le profit de nos courtoises discussions. Je rappellerai encore qu'il faut se décider à résumer succinctement ce que l'on destine à la Sorbonne. Quelques-uns, pour vouloir tout dire, oublient, quand une fois ils ont la parole, que d'autres ont à faire d'importantes communications qu'eux-mêmes regretteraient de n'avoir pas entendues et qu'ils empêchent cependant de se produire. Enfin, on me permettra d'ajouter qu'il ne suffit pas que les travaux soient brefs, il faut encore qu'ils soient inédits. On ne vient pas des quatre points cardinaux du territoire national pour entendre ce qu'on a pu lire dans son cabinet, et cependant, cette année encore, on ne s'est pas toujours conformé à la recommandation si souvent faite de n'apporter à la Sorbonne que des mémoires véritablement inédits. Si nous présentons ces observations, ce n'est pas que l'absentéisme des auteurs, les secondes éditions et les mémoires trop longs aient été plus nombreux cette année que par le passé; au contraire, ces imperfections diminuent

¹ Voy. 6^e série, tome I^{er}, page 350, note 1.

graduellement. Si l'on en parle de nouveau, c'est qu'on voudrait les voir disparaître tout à fait; l'institution des réunions de la Sorbonne y gagnerait.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1876.

M. Théophile Ducrocq, professeur de droit administratif à la Faculté de Poitiers, vice-président de la Société des antiquaires de l'Ouest, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Observations sur le monnayage anglo-français de l'Aquitaine dans les ateliers de Bordeaux et Poitiers et dans l'atelier probable de Périgueux*¹. M. Ducrocq rectifiant une inadvertance de l'auteur des *Monnaies féodales de France*, qui range dans les ateliers *inconnus* de l'Aquitaine un *Guyennois* du Prince Noir, commence ses observations par attribuer cette pièce à Bordeaux en raison de la présence de la lettre B qui y est gravée très-visiblement comme on peut le voir sur la planche LXIV, n° 9, de cet important ouvrage, bien que F. Poey d'Avant ne l'y ait pas remarquée. Selon M. Ducrocq, il n'y a pas à hésiter entre Bordeaux et Bayonne, comme le proposait Poey d'Avant², puisque, selon cet auteur lui-même, l'atelier de Bayonne était à Guessin dont la marque monétaire est un G. Je suis très-disposé à admettre la rectification de M. Ducrocq; cependant, je demande à faire observer au savant professeur qu'il y a une certaine divergence entre lui et Poey d'Avant sans qu'il se soit expliqué à ce sujet. En effet, selon l'auteur des *Monnaies féodales de France*, l'atelier de Bayonne ou de Guessin n'eut qu'une existence passagère, et le Prince Noir n'y aurait pas monnayé³; au contraire, M. Ducrocq, après avoir reproduit l'assertion de Poey d'Avant sur la nécessité de donner à Bordeaux les monnaies à la lettre B, ajoute : « Ceci exclut Bayonne dont l'atelier, en

¹ Le mémoire de M. Ducrocq vient d'être publié dans les *Bulletins de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1^{er} trim. de 1876 (v. p. 335 et suiv.).

² On lit dans les *Monnaies féodales* de Poey d'Avant, t. II, p. 84.

« Liste des ateliers de l'Aquitaine avec les diverses interprétations des lettres monétaires :

« B. Bordeaux ou Bayonne. La première explication est seule acceptable. L'atelier de Bayonne était placé à Guessin. »

³ « G. Guessin. C'était un lieu situé près de Bayonne. Je ne sais s'il en est resté quelques traces; les dictionnaires les plus étendus ne le mentionnent même pas. Du reste, cet atelier n'eut qu'une existence passagère, puisque le Prince Noir ne paraît pas y avoir monnayé. » *Ibid.* plus bas.

activité sous l'administration de l'Aquitaine par le Prince Noir, était placé à quelque distance de cette ville, au Guessin et dont la lettre monétaire était un G¹. » Ce n'est pas dans ce rapport que l'on pourrait essayer de concilier ces divergences, ou plutôt rechercher sur quoi s'est fixé Poey d'Avant pour émettre, sans preuves, l'hypothèse que l'atelier de Bayonne était à Guessin, alors qu'en même temps il confesse ne pas connaître le site de cette localité que M. Ducrocq n'indique pas non plus; mais je ne puis me dispenser de noter que déjà, depuis plusieurs années, les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* n'ignorent plus le site de cet atelier monétaire et savent que Guessin est l'une des formes anciennes du nom d'une ville bien connue, Guiche-en-Bidache, laquelle est située à 25 kilomètres de Bayonne².

Dans la seconde partie de son travail, M. Ducrocq confirme au moyen de pesées l'attribution à Bordeaux du *Pavillon* du Prince Noir décrit par Poey d'Avant au tome II, page 105, de son livre.

La troisième partie, la plus importante de ce travail, est consacrée à démontrer que, selon toute vraisemblance, parmi les monnaies anglo-françaises de l'Aquitaine données généralement à Poitiers en raison de la présence de la lettre P, il serait possible d'en céder un certain nombre à Périgueux qui a eu aussi un atelier monétaire à la même époque.

Les documents et les arguments allégués par M. Ducrocq sont très-bien exposés et paraissent militer en faveur de cette opinion, qui a déjà pour elle l'assentiment de M. Lecoindre-Dupont, si compétent en pareille matière; nous penchons nous-même du côté de ces archéologues; mais nous désirerions que de nouvelles recherches pussent permettre à M. Ducrocq de déterminer, parmi les monnaies à la lettre P, la part de Poitiers et celle de Périgueux. Le vice-président de la Société des antiquaires de l'Ouest ne peut laisser sans solution la question qu'il a si bien entamée. Ce n'est pas assez de nous dire que l'atelier de Poitiers frappait surtout et abondamment de la monnaie d'or, tandis que celui de Périgueux frappait surtout et sur une échelle beaucoup moindre de la monnaie d'argent; il faut maintenant que l'on nous apprenne à discerner le monnayage poi-

¹ Page 336, *Bulletins de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, loc. cit.

² Cette identification, qui jusqu'à présent n'a pas été contestée, a été proposée par celui qui écrit ces lignes dans un rapport inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, en 1872, voy. 5^e série, t. IV, p. 161.

tevin du monnayage périgourdin aux temps de la domination anglaise. M. Ducrocq y parviendra, je n'en doute pas, si les devoirs du professorat lui laissent les loisirs nécessaires pour fouiller encore plus profondément dans les documents monétaires qui seuls peuvent éclaircir l'intéressant problème numismatique soulevé avec succès à la Sorbonne par ce savant.

M. le Dr Briau donne lecture d'un travail de M. Godard-Faultrier sur une *Statuette de terre vernissée de l'époque romaine représentant Mercure*.

Ce petit monument, qui a été trouvé récemment dans un cimetière romain à Angers, dans le voisinage de la gare, à la Visitation, est remarquable par l'inscription du socle qui n'est autre que la signature du figuriste dans l'atelier duquel on le fabriqua. On lit : sur ce socle P. FABI. NICIAE, c'est-à-dire (*manu*) ou (*officina*) *Publii Fabii Nicias* (de la main ou de l'atelier de P. Fabius Nicias). Malgré ce surnom, il ne s'agit pas nécessairement d'un artiste grec comme on pourrait le croire. Les esclaves à Rome portaient très-souvent des noms grecs, sans être nécessairement d'origine grecque, et cet usage tenait à ce qu'on ne leur permettait pas de porter des noms de citoyens romains; il est donc très-probable, et M. Léon Renier l'a fait observer, que le figuriste en question était un affranchi qui, à son nom primitif de Nicias, avait ajouté, en quittant la servitude, les *prénom* et *nom* de son maître *P. Fabius*. Le travail de M. Godard-Faultrier, orné d'un bon dessin par M. le Dr Hippolyte Godard, a vivement intéressé l'assemblée et, indépendamment de la remarque de M. Renier, a donné lieu à diverses observations des plus instructives.

M. le commandant Mowat en a fait une sur le nom LVXIATI cité par M. Godard-Faultrier comme se trouvant sur un fragment de terre dite *samiennne* trouvé aux Châtelliers, près d'Angers. Sur ce fragment, M. le commandant Mowat reconnaît, moulé en caractères incus et rétrogrades, le nom ICVTXAL, c'est-à-dire LAXTVCI, génitif de LAXTVCIVS, signature observée par le savant officier supérieur sur d'autres poteries antiques. On a encore entendu une bonne observation de M. J. Quicherat sur le vernis des poteries antiques. Enfin, toujours à l'occasion de la lecture du mémoire de M. Godard-Faultrier et du Mercure de terre vernissée du musée d'Angers, un des assistants, dont je regrette d'ignorer le nom, a fait circuler dans la

salle une statuette de bronze de la même divinité, de très-bonne conservation, mais à laquelle manque le bras gauche sans qu'on aperçoive de traces de cassure. On commençait à proposer diverses explications de cette singularité, observée assez souvent sur d'autres figurines antiques par plusieurs membres de l'assemblée, lorsque M. Chevrier, intervenant dans le débat, a fait savoir qu'il possédait lui-même une statuette de bronze privée du bras gauche, mais que, bien qu'on n'y vit pas non plus de traces de soudure, il était persuadé que le bras gauche manquait par suite d'un accident, et qu'il ne fallait pas voir là d'intention mystérieuse.

A l'appui de l'opinion émise par M. Chevrier, le secrétaire de la section d'archéologie, prenant la parole, a cité un mémoire de M. de Longpérier, publié il y a déjà dix ans par la *Revue archéologique*¹, dans lequel ce savant démontrait péremptoirement qu'il n'y a pas à s'étonner de la fréquence de la découverte de statuettes privées d'un bras. Dans ce travail dont l'occasion fut un article de M. le Dr Emil Braun sur un Bacchus privé du bras gauche mais sans traces de cassure, circonstance qui parut inexplicable au savant allemand, M. de Longpérier a donné la solution de ce problème archéologique. «La mythologie, dit M. de Longpérier, n'a aucun rôle à jouer dans cette affaire.» C'est par l'étude des procédés des arts, un peu trop négligée par les érudits, que M. de Longpérier explique la fréquence de la découverte de statuettes antiques privées d'un bras.

«Il s'agit, dit-il, d'une statuette dont l'épaule gauche était drapée; la figure était assez grande pour que la draperie fût, dans ses parties tombantes, détachée du corps, et assez petite pour que l'espace laissé entre le corps et la draperie forçât le mouleur de construire une pièce de son creux de sable très-peu résistante. En pareil cas, il vaut beaucoup mieux couler la figure en plusieurs pièces; l'épaule sans bras et sans draperie devient extrêmement facile à mouler. Le métal en fusion n'a point à s'engager dans un passage étroit, et ne rencontre pas de mince cloison qu'il puisse briser. D'un autre côté, le bras gauche, accompagné de la draperie pendante, forme une pièce à part beaucoup moins difficile à mouler une fois qu'elle est isolée. Cette pièce était ajustée au moyen d'une soudure,

¹ *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XIII, p. 145 à 151. *Observations sur une figure de Bacchus privée du bras gauche.*

etc. etc.» Quant à l'objection tirée de l'absence des traces de soudure, M. de Longpérier y a répondu d'avance dans le mémoire cité; qu'on veuille s'y reporter, et on y trouvera, p. 148, une explication des procédés de soudure usités par les anciens qui lève toute difficulté.

M. P. Foisset, correspondant du Ministère de l'instruction publique à Dijon, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, a envoyé à la Sorbonne un mémoire intitulé : *Destruction de l'ancien Palais de justice de Beaune*, dont M. Capmas a bien voulu donner lecture.

Dans ce travail, M. Foisset montre d'abord que la destruction de l'ancien Palais de justice de Beaune en 1874 a mis en lumière deux importants monuments qui y étaient comme noyés, une muraille de l'époque romaine qu'il considère comme un vestige du *Castrum Belnense*, puis, une salle basse carrée et arquée de nervures aboutissant au centre à un fût de colonne, laquelle serait tout ce qui reste de l'ancien donjon de Beaune. Il fait ensuite observer que l'on ne sait rien des origines de Beaune, dont la première mention n'apparaît dans l'histoire qu'en 664.

En passant, M. Foisset réfute les vieux historiens qui, à la suite de Gaudelot, prétendent que le nom primitif de Beaune était *Minervia*, se fondant sur la présence de ce mot dans une inscription trouvée dans le rempart, laquelle se rapporterait à un *primipile* commandant la station romaine *Minervia*. M. Foisset a cent fois raison de ne pas accepter cette naïve interprétation. A son argumentation, on pourrait ajouter que le mot *Belnum* a une physionomie gauloise qui rend inutile la recherche d'un ethnique plus ancien pour la ville qu'il désigne, puisqu'il est évident que l'abréviation *pri* et le mot *Minervia* pris pour le nom d'une station, nous apprennent que cette inscription se rapportait à un *vétéran* de la *legio prima Minervia*. Gaudelot lisait cette inscription :

VET LEG PRI VIXIT XXX MINERVIAE CIVES

Évidemment cette lecture tient à ce que l'on s'est trouvé en présence de fragments employés comme moellon dans le rempart. On ne peut restituer l'inscription dont ils provenaient, mais on doit forcément y reconnaître le nom de la *legio prima Minervia* connue par beaucoup d'inscriptions, et notamment par l'épithaphe d'un autre

vétéran, de *Vitalinus Felix*, trouvée précisément à Lyon, c'est-à-dire non loin de Beaune¹.

Bien que s'appuyant sur une sérieuse étude des vestiges de l'ancien *castrum*, M. Foisset ne s'est pas renfermé dans le domaine de l'archéologie; abordant l'histoire, il a tenté de montrer que la tour du château de Beaune, dont il ne reste plus que la salle basse, n'avait pas été élevée pour défendre la place, mais que c'était plutôt le signe matériel de la puissance des ducs de Bourgogne; en un mot, quelque chose comme la Tour de Londres ou notre *grosse Tour du Louvre*, comme parlaient les rois de France dans leurs lettres instituant des duchés-pairies.

M. J. Quicherat a fait de graves objections au système de M. Foisset. Le vice-président de la section d'archéologie croit que si les *donjons*, les *grosses tours* étaient les signes visibles et le chef-lieu de la puissance royale ou féodale, on ne les avait pas élevés pour leur faire remplir cette fonction, mais bien pour en faire la principale défense de la place que dominaient ces édifices. C'était leur importance militaire, leur force, qui communiquaient aux donjons le prestige constaté par M. Foisset. L'absence de ce savant n'a pas permis aux objections de M. Quicherat de faire naître une discussion qui aurait certainement été des plus intéressantes. Le mémoire de M. Foisset, sagement ordonné et bien écrit, est accompagné de trois planches lavées représentant les monuments décrits; la publication de ce mémoire nous paraît fort désirable.

M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une *Note sur une découverte de bijoux mérovingiens à Moul (Calvados)*. Après une rapide et instructive revue de diverses fouilles exécutées en Normandie depuis l'année 1868, M. de Beaurepaire s'est arrêté à décrire avec plus de détails la découverte, due au hasard, d'une sépulture mérovingienne qui eut lieu le 4 mars 1876 sur le territoire de Valmeray, commune de Moul, et où l'on recueillit un collier d'or, une boucle d'argent, douze fibules d'or et d'argent rattachées ensemble par une boucle d'argent et enfin 160 fragments d'or qui constituent la plus

¹ Boissieu, *Inscript. antiq. de Lyon*, 1846, voy. p. 305. — *La recherche des antiquités et curiosités de Lyon*, de J. Spon, édition de 1858, dans le *Supplément* par M. de Montfalcon, V, p. 345. — Wilmanns, *Exempla inscript. latinar. etc.* Berlin, 1873, n° 2569 a.

importante partie de ce trésor, ainsi que l'a compris M. de Beaurepaire à qui nous empruntons la description de ces fragments qui forment un poids total de 37 grammes, «comprenant des bordures triangulaires disposées deux par deux, des triangles pleins avec terminaisons circulaires en bossette, des carrés longs ornés de trois lignes de points saillants, des cercles avec bossette centrale, enfin deux doubles triangles pleins ornés de grenats.»

Selon M. de Beaurepaire, tous ces morceaux d'or avaient été cousus à l'origine sur une étoffe que le temps a détruite. S'ils ne portent pas, dit-il, un crochet au revers comme les fameuses abeilles du tombeau de Childéric, ils présentent les uns trois, les autres quatre petits trous qui accusent nettement une destination analogue à celle que tout le monde assigne à ces abeilles. M. de Beaurepaire a grandement raison de signaler la rareté d'ornements analogues cousus à des étoffes, et de rapprocher ceux-ci des abeilles de la trouvaille de Tournay, car on n'en trouve guère de semblables dans la Gaule, et il est probable que les rois ou les grands chefs portaient seuls des vêtements aussi richement ornés¹. On sait que les tombeaux du Koul-Oba en Crimée ont fourni un grand nombre de plaques d'or reconnues pour avoir été cousues à des vêtements et dont on peut voir plusieurs spécimens au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, où l'on conserve aujourd'hui deux des abeilles d'or provenant de la trouvaille de Tournay, les seules qui n'aient pas disparu².

¹ J'ignore si, depuis la découverte du tombeau de Childéric I^{er}, on a retrouvé en Gaule des objets analogues à ces abeilles. Il n'y en avait pas dans la célèbre trouvaille faite en 1842 à Pouan (Aube), où cependant figuraient divers bijoux en or et un anneau avec le nom propre HEVA.

² Sur les bijoux d'or du Koul-Oba, voyez *Catalogue général des monuments exposés au cabinet des médailles*, publié en 1858 par M. Chabouillet, p. 390 et suivantes. Il n'est pas parlé dans cet ouvrage des monuments trouvés dans la sépulture franque de Tournay si célèbre sous le nom de *Tombeau de Childéric I^{er}*, parce qu'en 1858 tout ce qui avait échappé au funeste vol de 1831 avait été enlevé du Cabinet des médailles et transporté dans le Musée des Souverains au Louvre. Sur cette sépulture, qui, comme l'on sait, fut découverte à Tournay en 1653, on doit consulter le curieux ouvrage publié en 1859 par le regrettable abbé Cochet sous le titre de : *Le tombeau de Childéric I^{er}, etc.*

Depuis la dislocation du Musée des Souverains tous les objets encore existants de la sépulture de Tournay, dite de Childéric, ont été de nouveau déposés au cabinet des médailles. Sans prendre ici parti pour ou contre l'authenticité de l'anneau qui a seul donné un nom à cette sépulture, je dois rappeler que Marion du Mersan,

M. Buhot de Kersers, secrétaire de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges, lit un mémoire sur l'*Architecture féodale au XII^e et au XIII^e siècle dans le département du Cher*. L'idée fondamentale du mémoire de M. Buhot de Kersers, c'est qu'au moins dans le haut Berry, les châteaux ne furent construits en pierre qu'à partir du XIV^e siècle et qu'antérieurement presque tous, sinon tous, étaient construits en bois. M. de Kersers a soutenu cette thèse par une revue rapide, mais fort instructive, des châteaux encore existants dans le Berry, ainsi que de ceux dont on a des souvenirs très-précis ou récents. L'argumentation de M. de Kersers est très-serrée, et s'appuie sur des remarques judicieuses; cependant ce savant a trouvé un

dans l'une des éditions de sa Notice du Cabinet des médailles, a laissé percer quelques doutes à ce sujet. Parlant des objets de la trouvaille de Tournay, du Mersan s'exprimait ainsi : « dans un tombeau que l'on a supposé être celui de Childéric, père de Clovis »; et plus loin, à l'article de l'anneau, « on a publié, avec ces objets, un cachet en or, portant un buste de face, avec l'inscription *Childirici regis*. » « Comme on n'a parlé de ce cachet que quelques jours après la découverte, on a supposé qu'il était apocryphe. » (*Histoire du cabinet des médailles, etc., avec une notice sur la Bibl. royale et une description des objets dans cet établissement*, par MARION DU MERSAN, Paris, un vol. in-8°, 1838. Voy. p. 29 et 30.) OÙ du Mersan, qui cite rarement ses autorités dans cette notice sommaire, a-t-il vu que cet anneau à sceller ait été trouvé plusieurs jours après la découverte de la sépulture? Il ne le dit malheureusement pas, mais cette phrase lui a valu de la part de l'abbé Cochet des reproches contre lesquels on me pardonnera de saisir cette occasion de protester.

L'abbé Cochet dans sa passion pour l'archéologie franque avait accusé de dédain pour nos monuments nationaux, l'élève de Millin, du Mersan, « le seul des conservateurs de la Bibliothèque du roi qui en ait parlé, » c'est l'abbé que je cite (*Tombeau de Childéric*, p. 183), et cela parce que ce conservateur n'avait consacré que quelques lignes à la trouvaille de Tournay dans un mince volume où sont décrits tous les monuments exposés en 1838 dans le Cabinet des médailles!

En ce qui concerne le fait énoncé, à la vérité sans preuves, par du Mersan, à savoir que l'anneau aurait été trouvé plusieurs jours après les autres objets, l'abbé ne le dément pas formellement, ne cite même pas cette allégation, mais semble y répondre indirectement et seulement par une hypothèse, p. 347 : « Tout porte à croire que les deux anneaux de Childéric furent recueillis le jour de la découverte; ils durent même être aperçus des premiers, car, si nos conjectures sont vraies, la tombe aurait été attaquée par le bassin. Ce qui nous fait hasarder cette hypothèse, etc. » En terminant, je ferai observer que les doutes émis par l'auteur de la Notice du Cabinet des médailles avaient été apparemment partagés jadis par d'autres antiquaires et que s'il les exprimait en 1838, c'est que depuis l'année 1795, date de son entrée dans cet établissement, on ne les avait pas dissimulés devant lui. De ceci résulte une moralité; gardons-bien nos monuments; car les empreintes ne remplacent pas les originaux, surtout lorsqu'il s'agit d'une question d'authenticité.

contradictoire parmi ses auditeurs, M. de Salies, qui croit à l'existence simultanée des châteaux de bois et de pierre; mais l'auteur a été soutenu par un architecte archéologue, M. Geslin. Quoi qu'il en soit de la justesse de l'opinion émise par M. de Kersers, son mémoire qui ne se perd ni dans de longues généralités, ni dans de trop minutieuses descriptions, a été qualifié avec des éloges mérités par un de nos plus célèbres historiens, M. Henri Martin. Le savant académicien a posé à l'auteur une question qui vaudra un complément à ce travail. J'ajouterai qu'on a écouté M. de Kersers avec une attention soutenue et qu'on lira certainement son travail avant peu dans les Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, s'il n'est pas recueilli auparavant par une des revues publiées à Paris, dont les directeurs en ont reconnu comme nous la valeur.

M. E. de Sainte-Marie, drogman de l'ambassade de France à Tunis, délégué de la Société archéologique de Constantine, a donné lecture d'un mémoire *Sur la topographie de la première guerre punique*. « Polybe, » dit M. de Sainte-Marie au début de son travail, « eut le loisir pendant son séjour en Afrique (de 149 à 145 avant Jésus-Christ) de réunir sur place tous les renseignements topographiques relatifs à la lutte de Rome contre Carthage. » Comme Polybe parmi les anciens, M. de Sainte-Marie est le seul parmi les modernes qui ait écrit sur cet important sujet après avoir visité les localités; aussi son travail, dans lequel il compare les récits du confident de Scipion Émilien le second Africain et ceux de Tite-Live, mérite-t-il la plus grande attention et devra-t-il être désormais consulté par les commentateurs des deux célèbres écrivains, ainsi que par tous ceux qui voudront de nouveau étudier l'histoire de ces guerres à jamais mémorables. On ne peut suivre les démonstrations de M. de Sainte-Marie sans le secours de la grande et belle carte qu'il avait déployée pendant la lecture, mais on peut dire qu'il a démontré victorieusement la supériorité de Polybe sur Tite-Live en ce qui concerne la première guerre punique, particulièrement au point de vue topographique. Grâce aux recherches et à la sagacité de M. de Sainte-Marie, certains faits cités par Tite-Live ne sont plus inexplicables, attendu qu'il restitue tous les noms des lieux altérés ou falsifiés soit par Tite-Live lui-même, soit par les copistes qui nous ont conservé tant bien que mal son précieux texte. Espérons que le mémoire de

M. de Sainte-Marie sera prochainement publié; ce travail est digne de celui qu'on doit déjà à ce jeune savant et qu'il vient de faire paraître dans le journal l'*Explorateur* sous le titre de : *Les ruines de Carthage*.

Maintenant je ne parle plus seulement en mon nom. A la fin de la lecture de M. de Sainte-Marie, M. Léon Renier a remercié le drogman de l'ambassade de France à Tunis d'avoir bien voulu donner à la Sorbonne les prémices de ce remarquable mémoire, puis, le président de la section a rappelé que c'est à M. de Sainte-Marie que l'on doit la découverte de ces nombreuses inscriptions puniques, qu'on a crues perdues pour la science au moment de l'explosion du *Magenta* qui nous les avait apportées d'Afrique¹. Cette magnifique découverte, a ajouté M. Renier, fixera pour toujours le nom de M. de Sainte-Marie à tous les travaux qui auront pour objet l'étude de la langue et des antiquités carthaginoises. On sait que, grâce au zèle, à l'habileté et au dévouement de nos braves marins, officiers et soldats, la plupart des inscriptions et des monuments retrouvés par M. de Sainte-Marie dans les fouilles du Forum de Carthage, sont aujourd'hui en sûreté à la Bibliothèque nationale et au Louvre².

M. Joseph de Baye, délégué de la Société française d'archéologie et membre de l'Académie de Reims, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Les instruments en silex mélangés aux produits de l'industrie franque*. Depuis quelques années, des archéologues, frappés de la rencontre assez fréquente de silex taillés dans des sépultures des époques historiques, et jusque dans les cimetières mérovingiens, en sont venus à penser que l'usage des instruments de pierre que l'on croyait avoir appartenu à peu près exclusivement aux âges pré-historiques, s'était extrêmement prolongé et que l'on pouvait le constater jusque fort avant dans les temps historiques. M. G. Millescamps, dans deux dissertations insérées dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, résume en ces termes son opinion à ce sujet³ à la fin de la seconde de ces dissertations : « Les silex

¹ Il y en avait 2,083 sur le *Magenta*.

² Les inscriptions sont à la Bibliothèque nationale; les monuments au Musée du Louvre.

³ *Le cimetière de Caranda et la coexistence de l'usage des instruments de pierre avec ceux de bronze et de fer jusqu'à l'époque mérovingienne*, par M. G. Millescamps. Ex-

taillés recueillis dans les cimetières mérovingiens autorisent à supposer que l'usage et la taille des instruments de pierre ont persisté en Gaule tout au moins pendant les premiers siècles qui ont suivi l'invasion des Francs. » C'est contre cette conclusion antérieurement combattue par M. de Mortillet, mais qui compte de nombreux partisans, que M. J. de Baye a composé le mémoire dont nous venons de transcrire le titre. J'ai écouté et lu avec attention ce mémoire, j'ai lu de même les deux dissertations de M. Millescamps, sans parvenir à me faire une opinion arrêtée sur le sujet traité par ces deux antiquaires. Hippocrate dit oui, Galien dit non. MM. Millescamps et de Baye citent tous deux des faits contradictoires qui paraissent avoir été cependant bien observés, mais il faut, je crois, reconnaître avec celui des antiquaires dont je viens de citer la conclusion, que la question est loin d'être résolue. On le voit chez M. de Millescamps, la conviction n'exclut pas la modestie; on peut en dire autant de M. de Baye, qui semble cependant se croire plus certain d'être dans le vrai. Le mémoire du jeune délégué de la Société française d'archéologie, écrit pour une lecture publique de la Sorbonne, n'est pas aussi nourri de faits et de citations précises que les dissertations de M. de Millescamps; peut-être aurait-il gagné à être plus resserré; toutefois, tel qu'il est, on l'a fort écouté et il a donné lieu à une discussion intéressante. Parmi ceux qui y ont pris part je citerai M. Millescamps lui-même, M. Leguay qui, dès 1863, parlait en faveur de la longue persistance de l'usage des silex taillés, M. Auguste Nicaise qui a rappelé d'après M. Millescamps que les pirates normands avaient des flèches de pierre¹, M. Henri Martin qui a fait observer qu'il fallait distin-

trait des bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, séance du 18 juin 1874. Paris, 1875. Cette dissertation est suivie, dans le tiré à part que j'ai sous les yeux, d'un autre travail intitulé : *Sur les silex taillés du cimetière franc de Caranda.* La brochure comprend en tout 28 pages in-8°.

¹ « Au XI^e siècle, à la bataille de Hastings, les Anglais, se servirent d'armes de pierre, d'après Guillaume de Poitiers : « Jactant Angli cuspidés et diversorum generum tela, savissimas quoque secures et lignis imposita saxa. » (A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. III, p. 221.) Le texte cité par M. Millescamps en faveur de son opinion lui est-il aussi favorable qu'il le pense? Pourrait-on citer à l'appui de la persistance des instruments des âges préhistoriques aux époques historiques l'usage des boulets de pierre que l'on a constaté aux débuts de l'invention de la poudre à canon et même assez tard? Je ne dis pas cela pour prendre parti; je le répète, je crois, comme M. Millescamps, que la question est loin d'être résolue, et ce savant cite d'autres faits plus concluants que celui-ci en faveur de sa manière de voir.

guer entre la fabrication et l'usage, sans parler d'autres savants dont on n'a pu savoir les noms.

Quelle que soit d'ailleurs l'opinion vers laquelle on incline à ce sujet, quel que doive être le résultat final de ces recherches persévérantes sur le passé de l'humanité, chemin faisant, la science progresse et emmagasine des faits, comme la description de ce cimetière de Caranda, où l'on a trouvé des silex taillés en grand nombre, une allée couverte, des objets appartenant à l'époque de l'autonomie gauloise et à celle de la domination romaine, et enfin un nombre considérable de sépultures de l'époque franque.

M. G. Leroy, correspondant du Ministère de l'instruction publique à Melun, a donné lecture d'une *Note sur une sépulture gauloise découverte à Vaux-le-Pénil, près Melun (Seine-et-Marne)*. Dans ce village, sur le territoire duquel on a trouvé des vestiges des temps préhistoriques, on a trouvé au mois d'avril 1876, dans une tombelle sur la pente d'un coteau de la Seine, le corps d'un guerrier gaulois, inhumé dans une fosse au milieu d'une sorte d'encadrement de pierres régulièrement disposées, comme la sépulture de Courtauvant, décrite en 1875 à la Sorbonne par M. Morel. A côté du cadavre, l'inventeur de la sépulture, M. Nivet, trouva une épée de fer rougée par la rouille, des vestiges de fourreau également en fer, deux bracelets de cuivre, sans ornements, une fibule de cuivre finement ciselée et quelques autres vestiges moins reconnaissables. La note de M. Leroy, précise et brève, n'ajoute rien de nouveau à ce que nous savions du rite funéraire des Gaulois, mais il ne faut pas se lasser d'enregistrer les faits à mesure qu'ils se présentent. Un bon dessin accompagne la note de M. Leroy.

M. Bulliot, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, président de la Société éduenne, à Autun, a donné lecture d'un mémoire intitulé: *Les Karres de la voie romaine de Saint-Honoré au pied du Beuvray*. Il s'agit, dans ce nouveau travail de l'infatigable explorateur du mont Beuvray, de ruines de constructions remontant à l'époque romaine, échelonnées sur la voie romaine d'Autun à Saint-Honoré-les-Bains, et dont plusieurs portent la dénomination de *Karre*, terme qui en certaines parties de la Bourgogne désigne une pièce de terre et, dans d'autres, une habitation attenant à un champ. M. Bulliot est encore au début de

ses études sur les Karres ; il ne propose pas encore d'explication de ces habitations qui pourront peut-être un jour nous révéler l'existence de postes de cantonniers. Comme tous les écrits de M. Bulliot, ce mémoire témoigne d'observations attentives.

M. Darlet, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, professeur de mathématiques au collège de Clamecy, a donné lecture d'une *Note sur une station préhistorique de l'âge de pierre à Basseville, près Clamecy (Nièvre)*. Là, M. Darlet a recueilli plus de 2,000 silex taillés présentant des traces manifestes du travail de l'homme, parmi lesquels dominaient surtout les couteaux et les grattoirs. M. Darlet croit qu'il y avait à Basseville un atelier de fabrication dont il est disposé à placer la date à l'époque de la pierre polie.

SÉANCE DU JEUDI 20 AVRIL 1876.

M. Gros, membre de la Société archéologique et littéraire d'Alais (Gard), a envoyé une note lue par M. Plantier, *Sur le Pas romain, considéré comme mesure itinéraire*. L'auteur de cette note a évidemment craint de fatiguer l'assemblée par le déploiement de chiffres que pouvait exiger son sujet ; aussi l'a-t-il faite si brève, qu'il serait certainement plus facile de la transcrire que de la résumer. J'essaierai cependant, en imitant de mon mieux sa concision. Le résultat des calculs de M. Gros, c'est que le *passus* romain représente l'espace parcouru par un même pied, en mouvement de marche pendant que l'autre pied, servant de point d'appui, reste stationnaire. Il termine ainsi : « On peut déduire de ce qui précède que le pas romain doit être considéré comme unité de mesure itinéraire dont le mille serait un multiple, et dont le *gradus* ou *gressus*, ainsi que le pied, seraient des sous-multiples ¹. »

M. H. Durand-Morimbau, membre de l'Académie nationale de Savoie, professeur de rhétorique au lycée de Chambéry, a donné lecture d'une *Notice sur un mode musical usité dans la très-haute antiquité grecque*.

¹ M. Jules Quicherat, dès l'année 1861, traitait dans le même sens cette question du pas mesure itinéraire. (Voy. rapport du vice-président de la section d'archéologie sur un mémoire de M. Pistolet de Saint-Ferjeux, *Rev. des Soc. sav.* 2^e série, t. VII, p. 353.)

Après avoir exposé les éléments de la musique des anciens Grecs nécessaires à l'intelligence de son étude, l'auteur propose une traduction nouvelle de deux passages difficiles du traité de Plutarque sur la musique. A l'aide de ces passages, il restaure un mode musical inventé par Olympe de Piérie cinq ou six siècles avant l'ère chrétienne. Ce mode, qu'on appelait *spondiaque*, est très-remarquable par sa haute antiquité; il est beaucoup plus ancien que les modes dits de Platon, transmis par Aristide Quintilien; très-curieux par sa constitution, qui renferme un intervalle rare dans la musique ancienne, l'intervalle de trois quarts de ton; très-instructif par les lumières nouvelles que sa restauration jette sur des points très-controversés de la musique archaïque.

La partie la plus originale du travail est celle où l'auteur établit l'existence, particulière au mode *spondiaque*, d'une double série de sons différents, l'une servant à la mélodie chantée, l'autre à l'accompagnement sur les instruments. Ainsi, il paraîtrait prouvé que, dès la plus haute antiquité, les Grecs faisaient usage de la musique polyphonique, et M. Durand-Morimbau croit pouvoir induire de la double série *spondiaque* et des indications de Plutarque, qu'ils n'étaient même pas étrangers à l'art de mélanger dans la polyphonie les dissonances avec les consonnances.

Enfin, la discussion sur les raisons qui ont amené Olympe à inventer le mode *spondiaque*, ainsi que sur le caractère du genre inharmonique qui en est dérivé, permet d'entrevoir la possibilité de parvenir à des notions précises sur l'esthétique musicale des Grecs et sur les caractères de beauté propres à leurs différents systèmes.

Si brève que soit cette analyse, celui qui écrit ces lignes n'en accepte pas l'honneur, ayant été contraint, à son grand regret, par son incompétence, de la demander à la complaisance de l'un de MM. les délégués présents à la séance.

M. Léon de Vesly, membre de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, à Rouen, professeur à l'École supérieure des sciences et des lettres de cette ville, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Origine des arts graphiques; — l'Art celtique.*

Dans ce mémoire, l'auteur combat l'opinion généralement admise par les savants anglais, « qui consiste à considérer comme autochtone et indigène l'ornementation des premiers peuples des Îles Bri-

tanniques, art qu'on a appelé *celtique*. » Ce travail ne peut se passer des beaux dessins dont l'a illustré son savant auteur, et qu'il a placés sous les yeux des membres de l'assemblée; aussi nous nous contenterons d'en donner les conclusions, qui paraissent déduites d'études approfondies. Selon M. de Vesly, l'art dit *celtique* par divers savants anglais, et notamment par M. Westwood, n'est pas né dans les Îles Britanniques, mais est originaire de l'Asie, comme l'avait pensé également M. Racinet, auteur de la *Grammaire de l'ornement*, que cite honorablement M. de Vesly. Le mémoire de M. de Vesly a vivement intéressé l'assemblée.

M. Henri Mosnier, de la Société académique du Puy, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte d'un plafond héraldique dans l'ancien hôtel du doyen du chapitre de Brioude*. Du chapitre noble de Brioude, autrefois si célèbre, il ne subsiste plus que la collégiale de Saint-Julien, « église byzantine de grand caractère, bien que tristement altérée par des réparations modernes, et plus tristement encore par le vandalisme révolutionnaire ¹, » et le doyenné qui, dit M. Mosnier, « en dépit de transformations dont quelques-unes remontent à des époques très-reculées, présente encore des constructions qui semblent être contemporaines de son origine. »

C'est dans cette construction qu'un acte de 1291 montre comme étant alors depuis longtemps la demeure du doyen, et qui appartient aujourd'hui à la ville de Brioude, qu'on a fait récemment la découverte du plafond historique d'armoiries, objet du travail de M. Mosnier. Ce plafond, qui s'étend sur une salle rectangulaire irrégulière, presque aussi grande que celle dite de la *Diana*, à Montbrison, à laquelle M. Mosnier l'a justement comparée, est décoré d'environ huit cents écussons aux armes des principales familles nobles de la France et d'un grand nombre d'ornements héraldiques en bois découpé au ciseau, animaux fantastiques, lions, chimères, griffons, sirènes, etc.

La restauration de ce curieux plafond n'est pas encore terminée; on n'a même pas encore dégagé toute son ornementation du badigeon au lait de chaux qui l'avait dissimulée depuis tant d'années; aussi M. Mosnier ne croit-il pas le moment venu d'en fixer la date; cependant, il inclinerait à la croire très-ancienne. Suivant l'un des

¹ P. Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 197.

assistants, cette date ne serait pas aussi reculée que le suppose M. Mosnier; M. Palustre a visité dernièrement plusieurs villes du Midi, où il a vu des plafonds analogues à celui de Brioude, notamment au Pont-Saint-Esprit et à Tarascon, et il se croit fondé à ne faire remonter celui qui a été si bien décrit par M. Mosnier qu'au xv^e siècle. M. l'abbé Le Beurrier appuie les conjectures de M. Palustre, tout en rendant comme celui-ci la justice due à l'intéressante communication de M. Mosnier.

M. Morel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, percepteur à Châlons, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte de Somme-Bionne (Marne) : Gaulois inhumé sur son char et objets étrusques*. Dans le cimetière gaulois de Somme-Bionne, en décembre 1873, des ouvriers découvrirent, en un lieu dit *l'Homme-Mort* ou *la Tomelle*, une large fosse renfermant les restes d'un guerrier inhumé avec son char. Dans une série de paragraphes intitulés : *La fosse, le char, l'épée, le couteau, les lances, la ceinture, l'anneau d'or, l'anochoé, le bandeau d'or, la coupe, le vase de terre*, M. Morel décrit soigneusement tout ce que recélait cette sépulture, l'une des plus intéressantes que l'on ait découvertes depuis quelques années, au point de vue de l'archéologie gauloise.

Une des circonstances les plus dignes de fixer l'attention des érudits a été la mention d'une coupe à deux anses, de terre peinte, semblable aux vases que l'on découvre en si grande quantité dans les nécropoles de la Toscane et de l'Italie méridionale. Un dessin de cette coupe ayant été présenté à la Société des antiquaires de France par M. Morel, à la séance du 15 avril 1874, M. de Witte en a donné une description terminée par ces mots : « La coupe que l'on prétend avoir été trouvée dans une sépulture gauloise offre un dessin négligé. » M. Morel s'élève vivement contre ce mot : *prétend*, et déclare que ce vase a été réellement trouvé dans une sépulture gauloise, et qu'il n'entend pas être assimilé aux industriels qui ont cherché à induire les archéologues en erreur; il ajoute que, depuis quinze années qu'il s'occupe d'études archéologiques, il n'a jamais perdu de vue l'intérêt de la science, ni la recherche de la vérité. M. Morel n'avait pas à se défendre; dans la pensée de M. de Witte, le mot « *prétend* », qui l'a choqué, ne s'adressait certainement pas à M. Morel, mais aux intermédiaires que le savant académicien était en droit de supposer entre les ouvriers inventeurs et l'hono-

rable collectionneur. J'ajouterai que la protestation de M. Morel, superflue en ce qui touche sa sincérité, qui ne fut et ne put jamais être mise en doute, n'est pas suffisante au point de vue de la constatation du fait en lui-même. M. Morel affirme que la coupe a été réellement trouvée dans une sépulture gauloise, mais il ne dit pas par qui; il ne dit pas par quels intermédiaires cette coupe a pu passer, et il restera permis aux archéologues, sceptiques comme ils doivent l'être, de douter de l'exactitude du fait signalé. Sans nier la possibilité de la présence de vases et même d'objets étrusques dans des sépultures gauloises, les faits de ce genre n'ont pas encore été signalés assez souvent, et surtout avec toutes les garanties d'exactitude désirables, pour qu'il ne soit pas naturel qu'on ne les accueille qu'après examen. A ce sujet, il sera permis au secrétaire de la section d'archéologie de citer l'histoire d'une découverte de vases grecs trouvés, prétendait-on, dans les fouilles du chemin de fer, aux environs de Quimper, mais qui, informations prises, avaient été apportés de Paris en Bretagne par des marchands¹. Je n'ai nullement l'intention d'insinuer qu'il en serait ainsi de la coupe de Somme-Bionne, si l'on faisait une enquête au sujet de sa découverte, car je n'ai pas l'habitude de déguiser ma pensée, et je n'oublie pas que de semblables découvertes se répètent depuis quelque temps; mais je ne pouvais me dispenser de faire observer que M. de Witte était parfaitement en droit de faire ses réserves sur ce fait matériel. Il n'y a d'ailleurs que des éloges à donner à M. Morel, qui a pris rang depuis longtemps parmi les plus zélés et les plus expérimentés des explorateurs de nos antiquités nationales. Je ne dois pas oublier d'ajouter que son travail est orné d'excellents dessins².

Après la lecture de M. Morel, M. A. Bertrand, membre du Comité des travaux historiques et conservateur du Musée de Saint-Germain, à la prière de M. Morel et sur l'invitation du président de la section d'archéologie, donne des détails sur la découverte faite récemment

¹ Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5^e série, t. VIII, p. 18, 26 et 33, comptes rendus des séances des 9 et 31 mars et 11 mai 1874.

² Je m'aperçois que M. de Witte a repris cette question et que le savant archéologue, édifié par des découvertes analogues, paraît converti aux idées de M. Morel. (Voy. *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, année 1876, 1^{er} trimestre, séance du 2 février, p. 61.) Je laisse nonobstant subsister les observations qui précèdent, attendu qu'elles restent applicables à toutes les constatations de découvertes.

dans la même région que Somme-Bionne, à Somme-Tombe, par M. Foudrignier, d'une autre sépulture de guerrier inhumé avec son char. On a trouvé dans cette sépulture, entre autres objets des plus intéressants, un casque de bronze battu ressemblant à celui de Béru, une *anochoé* de bronze et un bracelet d'or. Suivant M. A. Bertrand, les deux sépultures de Somme-Bionne et de Somme-Tombe, ainsi qu'un grand nombre d'autres moins importantes, mais de même nature, qu'il connaît en France, remonteraient à 200 ou 250 ans avant J. C., et c'est aussi à cette période qu'il faut placer la fabrication de la coupe étrusque trouvée à Somme-Bionne, ainsi, ajoute-t-il, que celle de Rodenbach.

M. Mayaud, membre de la Société des sciences, lettres et arts de la Creuse, à Guéret, lit une *Note sur l'oppidum gaulois de Château-Vieux*. Il s'agit dans ce travail d'un retranchement ou d'un fort dont l'enceinte représente un espace superficiel d'environ 3 hectares 20 ares. Ce fort s'élevait dans des bois escarpés dits *Château-Vieil* et *Château-Vieux* depuis un temps immémorial, ainsi qu'en témoignent des chartes du xv^e siècle citées par M. Mayaud. On remarque à Château-Vieux des vestiges de murs entièrement vitrifiés, ainsi qu'à Thoron et au Puy-de-Gaudy, localités situées également dans la Creuse ¹.

Sans oser déterminer avec précision la date de la destruction de l'*oppidum* de Château-Vieux, M. Mayaud a été amené à la croire contemporaine de la conquête des Gaules par l'absence des débris de tuiles et d'autres ouvrages pouvant indiquer une station romaine. En terminant cette description qui abonde en observations judicieuses, M. Mayaud exprime le vœu que la Société de la Creuse entreprenne des fouilles à Château-Vieux; si ce vœu se réalisait, il serait à souhaiter que M. Mayaud pût diriger les travaux et fût chargé d'en rendre compte. Le mémoire que nous venons de signaler démontre qu'on ne pourrait mieux s'adresser qu'à cet archéologue.

M. Ragon, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, professeur de droit romain à Poitiers, donne lecture d'un mémoire in-

¹ On parlera plus loin d'une notice de M. J. Thuot sur l'un des trois forts vitrifiés que possède la Creuse, le Puy-de-Gaudy.

titulé : *Restitution d'un milliaire qu'on devra appeler le milliaire de Saint-Florent-sur-Cher*. On n'a pas oublié la dissertation lue l'année dernière, à la Sorbonne, en présence du Ministre de l'instruction publique par M. Ragon, et dont le sujet était une rectification de géographie historique¹. Cette année, M. Ragon a encore traité une question de cet ordre. Les géographes archéologues et les épigraphistes connaissent tous le milliaire d'Allichamps, qui a été trouvé vers 1750 dans le village de ce nom, situé à 31 kilomètres de Bourges.

Voici tout ce qu'on y lit, d'après le fac-simile donné par M. Buhot de Kersers, celui-là même dont on a parlé plus haut² :

FELICIAVGTTRIBPCOSIII
PPPROÆSAVARLXIII
MEDIXII·NERLXXV.

On a interprété cette inscription de diverses manières³; M. Ragon y voit que le milliaire était à XIV lieues d'Avaricum, Bourges, à XII de Medolanum, Meaulne selon lui et non pas Château-Meillant ou Cullan, et à XXV lieues de Neriomagus, Nérís.

Sur ces données, M. Ragon a essayé de restituer un autre milliaire des environs de Bourges, trouvé à Nouy, comme le précédent au XVIII^e siècle, et dont on peut voir aussi le fac-simile dans le travail déjà cité de M. de Kersers⁴. M. Ragon ne s'occupe que de la dernière ligne où on lit :

XVIII F LIII.

Par la combinaison des chiffres de la carte de Peutinger et de l'Itinéraire avec ceux du milliaire, l'auteur de la lecture établit que ce milliaire devait être à Saint-Florent-sur-Cher sur la voie romaine

¹ On en a rendu compte dans la *Rev. des Soc. sav.* 6^e sér. t. I^{er}, p. 755.

² *Épigraphie romaine dans le département du Cher*. (V. *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, année 1873, p. 123.) M. de Kersers a figuré un L, *leuga*, après AVAR et non un I, un I après MED et une L après NER.

³ *Les voies romaines en Gaule*, résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules; voyez *Revue archéologique*, nouv. sér. année 1863, t. VIII, p. 77.

⁴ Page 128.

de Bourges à Poitiers, et que la dernière ligne où la lettre F désigne un lieu dit FINES devrait être restituée ainsi :

[AVARI VIIAL] XVIII F LIII.

ce qu'il traduirait en ces termes :

« La colonne est à VII lieues d'Avaricum (Bourges, point initial de la voie), à XVIII d'Alerta (Ardentes, l'une des stations intermédiaires) et à LIII de Fines (Ingrande-sur-l'Anglin), où finit le territoire biturige. »

Je n'ai pas besoin de répéter que je ne me prononce pas sur ces difficiles questions d'identification géographique qui ont plus que d'autres le privilège de partager indéfiniment les savants. Toutefois, en ce qui concerne l'identification du milliaire de Nouy, je dois dire qu'avant M. Ragon, M. Buhot de Kersers, dans l'ouvrage que l'on vient de citer, avait reconnu un lieu dit FINES dans l'abréviation de la dernière ligne, et qu'il penchait à croire que ce milliaire, que l'on n'a pas trouvé en place, était situé originairement à VII lieues gauloises d'Avaricum, soit vers Saint-Florent. Voici donc déjà deux savants d'accord pour une identification; s'ils réussissent à obtenir l'assentiment de ceux qui travaillent avec tant de persévérance à constituer la carte de la Gaule, il sera permis de croire qu'au moins cette fois on sera assuré d'être dans le vrai. Le mémoire de M. Ragon, bref et composé avec méthode comme celui de l'année dernière, a été très-bien accueilli à la Sorbonne.

M. J.-F. Cerquand, inspecteur d'académie à Pau, président de la Société des sciences et lettres de Pau, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Le mythe de l'Aurore dans les récits populaires du pays basque*. En 1875 et 1876, M. Cerquand a publié dans les *Annales de la Société des sciences et lettres de Pau* cinquante récits populaires inédits de la région basque, recueillis à son instigation par les instituteurs du pays de Soule et de la basse Navarre, sous la dictée des conteurs. En commençant ce travail, M. Cerquand avait eu l'espoir de trouver chez les Basques des traditions originales et une mythologie propre comme l'est leur langue, et cette préoccupation l'a exposé d'abord, c'est lui-même qui le dit, « à quelques vues aventurées. » Depuis, à mesure que les documents se sont accumulés entre ses mains, « les analogies entre ces récits et les contes de

France, des deux Bretagnes, d'Allemagne et des pays slaves se sont dessinées avec une parfaite netteté.»

A la Sorbonne, M. Cerquand s'est efforcé de montrer à ses auditeurs que les récits basques ont de grandes analogies avec la mythologie de l'Inde et celle de la Grèce, en prenant pour exemple un conte où figure un *Lamigna*. De même que les Bretons ont leurs *Korrigans*, les Anglais et les Français leurs *Fairies* ou *Fées*, les peuples scandinaves et germaniques leurs *Elfes* et leurs *Trolls*, les Basques, dit M. Cerquand, ont leurs *Lamignas*. C'est un conte dans lequel un *Lamigna* enlève une jeune fille, que M. Cerquand a choisi pour type et qu'il rapproche de mythes relatifs à l'Aurore qu'il retrouve dans les mythologies de l'Inde et de la Grèce. M. Cerquand a analysé trois variantes de ce conte populaire.

Ce mémoire, qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt, aurait peut-être été mieux à sa place dans la section d'histoire et de philologie, d'autant plus que l'auteur y a joint le texte Euskara de la version du pays d'Aussuracq. Chacun pourra d'ailleurs juger de l'importance du travail de M. Cerquand, car ce savant compte le publier dans les *Annales de la Société des sciences et lettres de Pau*.

M. le Président place sous les yeux des membres de l'assemblée un volume adressé par M. Adeline, membre de la Société rouennaise des bibliophiles, architecte à Rouen. Selon le désir de M. Jules Adeline, ce volume, dont soixante exemplaires seulement ont été mis dans le commerce, et qui est accompagné du fac-simile du plan de Rouen par Jacques Gomboust, sera déposé dans la bibliothèque des Sociétés savantes, au Ministère de l'instruction publique. C'est une élégante réimpression exécutée à Rouen en 1875 de l'ouvrage de Gomboust intitulé : *Description des antiquités et singularités de la ville de Rouen*, par J. Gomboust, 1655.

Les eaux-fortes qui ornent ce beau livre qui a fait l'admiration des assistants sont de M. Jules Adeline; on a également admiré le fac-simile du vieux plan de Rouen qui ne le cède pas à celui de Paris du même Gomboust, publié en 1652 et reproduit par la Société des bibliophiles français en 1858, avec une *Notice* due à notre regretté collègue Le Roux de Lincy.

M. le Ministre de l'instruction publique entre dans la salle des séances de la section d'archéologie au moment où M. le Président venait de donner la parole à M. le baron de Wismes. Les mo-

ments dont M. Waddington peut disposer étant comptés, M. le baron de Wismes a bien voulu interrompre la lecture à peine commencée de son travail pour permettre à M. Cournault de rendre compte verbalement de la mission archéologique qu'il vient de remplir et de placer ses dessins sous les yeux du Ministre et des membres de l'assemblée.

Parfaitement exécutés, les dessins de M. Cournault représentent une multitude d'objets trouvés en Suisse et en Allemagne dans les stations lacustres et ailleurs, et conservés dans les musées publics ou privés de Bâle, Berne, Zurich, Sigmaringen, Munich, chez le docteur Gross à Neuveville, etc. etc. On sait que d'autres dessins, exécutés dans les précédentes missions de M. Cournault, sont déjà déposés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale où chacun peut les consulter; ceux de la dernière mission, ainsi que ceux qu'il doit faire en Hongrie et en diverses régions ont la même destination.

Après le départ de M. le Ministre, qui n'a pas quitté le fauteuil sans adresser ses félicitations à M. Cournault, M. le baron de Wismes, membre du comité central de la Société archéologique de Nantes, reprend et termine la lecture de son mémoire qui est consacré à la description avec commentaires d'un *Tumulus de l'âge des dolmens, découvert récemment près Pornic (Loire-Inférieure)*.

Je n'ai pas le mémoire de M. de Wismes sous les yeux; je me contenterai donc de rappeler que ce qui donne un intérêt particulier à cette communication fort savante, mais un peu longue pour la Sorbonne, c'est la découverte de six caveaux accompagnés chacun de leur allée dans un même tumulus composé en entier de petites pierres de schiste. Dans un des caveaux on a trouvé trois squelettes, probablement homme, femme et enfant; on y a recueilli aussi des poteries dont certaines fort remarquables. Toutes les antiquités recueillies dans cette fouille sont déposées dans le musée archéologique de Nantes.

M. Gustave de Rencogne, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, donne lecture d'une *Note sur deux mosaïques découvertes dans une villa gallo-romaine au bourg de Fouqueure, canton d'Aigre (Charente)*. Après avoir établi la topographie de cette villa, M. de Rencogne donne la description de ces deux mosaïques qui ne sont décorées que d'ornements géométriques, de feuillages, etc., et sont formées de cubes de dix couleurs diffé-

rentes. L'auteur place la fabrication de ces mosaïques au n^e siècle de notre ère, sous le règne de Trajan ou celui d'Hadrien.

SÉANCE DU VENDREDI 21 AVRIL 1876.

M. Thuot, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, donne lecture d'une note intitulée : *Sur les forts vitrifiés de la Creuse et particulièrement celui du Puy-de-Gaudy. Époque et mode de formation de l'enceinte de ce dernier.* Suivant M. Thuot, le département de la Creuse possède trois forts vitrifiés : Thoron, à 3 kilomètres ouest de Pontarion et à 21 kilomètres sud de Guéret; Château-Vieux, celui-là même auquel M. Mayaud a consacré un travail dont il a été parlé plus haut, à 4 kilomètres est d'Ajain et à 14 kilomètres est-nord-est de Guéret, et le Puy-de-Gaudy, à 3 kilomètres sud de Guéret.

Après une courte description des vestiges des forts de Thoron et de Château-Vieux qui, comme le Puy-de-Gaudy, occupent le sommet de montagnes coniques, M. Thuot s'est attaché à présenter un travail définitif sur le fort vitrifié du Puy-de-Gaudy qu'il étudie depuis environ dix ans, dont il a souvent entretenu le Comité des travaux historiques et que connaissent bien les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*. En effet, dès l'année 1868, ce recueil a publié trois mémoires sur ce sujet, dus à ce savant qui ne se lasse pas d'adresser des Notes supplémentaires sur un thème que l'on serait en droit de croire épuisé depuis longtemps¹.

L'enceinte du Puy-de-Gaudy a 1,582 mètres d'étendue. Là, suivant M. Thuot, était une ville que les auteurs et la tradition nomment Ribaudelle, terme qui n'a pas d'analogue dans le patois du pays, et serait d'origine tudesque, et dû au séjour que firent en ce lieu les Wisigoths, de 472 à 507. C'est à ce peuple que M. Thuot attribue la vitrification du rempart. Quant au mode de formation de cette vitrification, attendu que le feu ordinaire est impuissant à fondre le granit, ainsi qu'on peut le constater dans les incendies, M. Thuot pense que ce phénomène doit être attribué au feu grégeois, lequel, toujours suivant notre auteur, contenait du salpêtre ainsi que

¹ Voyez *Rev. des Soc. sav.* dans la 4^e série, t. VII, p. 15, et t. VIII, p. 12 et 113, et de la p. 400 à 422, trois notes ou mémoires. Dans la 5^e série, t. I^{er}, p. 490; t. II, p. 146 et 246; t. III, p. 17, 277 et 679; t. IV, p. 314, 371 et 532; t. VI, p. 22, 161 et 305; t. VII, p. 29; dans la 6^e série, t. I^{er}, p. 133.

du nitrate de soude fondants de la silice, base des roches granitiques.

M. Armand Parrot, membre de la Société des antiquaires de Normandie, correspondant du Ministère de l'instruction publique à Angers, donne lecture d'un mémoire intitulé : *L'église de Béhuard et ses fondateurs*. Cette église, qui s'élève dans l'île de Béhuard, l'une des plus pittoresques de la Loire, aurait été donnée à titre de fief à un chevalier nommé *Buhuardus* par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, date du xv^e siècle et a été bâtie par Hardouin de la Haye-Joullain et sa première femme, Jeanne de Vendôme. M. Parrot a curieusement décrit cette église où il a reconnu les armoiries des fondateurs peintes sur une verrière divisée en neuf panneaux. Il faut savoir gré à M. Parrot d'avoir décrit cet édifice encore peu connu, bien qu'il nous apprenne que les moines de Saint-Nicolas, Laurent Lepeltier et Barthélemy Roger, le curé de Sainte-Croix d'Angers Joseph Grandet, et de nos jours, notre collègue M. Jules Quicherat, ont déjà recueilli quelques-uns des souvenirs qui s'y rattachent.

M. Jules Chevrier, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, correspondant du Ministère de l'instruction publique, a donné lecture d'une dissertation sur une statue antique qu'il a rapportée de Naples, où elle était conservée dans le *Casino Reale* situé au bord de la mer. Cette statue de marbre de Paros, qui représente Vénus Anadyomène d'après un type que M. Chevrier croit nouveau, porterait suivant ce savant la signature de son auteur gravée sur un socle où il lit I.CALV. Ce sculpteur serait un membre de la famille Calvisia ou de tout autre dont le nom commencerait par *Calv.*, lequel aurait visité la Grèce pour y étudier son art et se serait inspiré surtout des œuvres de l'école de Praxitèle. M. Chevrier place la date de sa statue entre 350 ou 280 avant J. C.

Diverses objections se sont produites à la suite de cette lecture. M. Léon Renier a déclaré que, surtout à l'époque fixée par M. Chevrier pour l'exécution de cette statue, les membres des grandes familles romaines ne se livraient pas à la culture des arts et que par conséquent on ne peut trouver leurs noms sur des œuvres d'art. Celui qui écrit ces lignes croit devoir ajouter que les lettres écrites assez maladroitement sur le socle de la Vénus de M. Chevrier ne paraissent pas représenter la signature d'un artiste. C'est plutôt

un *graffito* d'époque indéterminée; ne sait-on pas d'ailleurs à quel point sont rares les signatures incontestables d'artistes sur les monuments de la sculpture antique conservés dans nos musées, et ne sait-on pas aussi que lorsqu'on a le bonheur d'en rencontrer, elles ne se présentent pas avec la négligence qui caractérise l'inscription I.CALV. Quoi qu'il en soit de la valeur de ces observations arrachées au Président et au Secrétaire de la section par le respect que nous devons tous aux droits de la critique, les représentations de la statue de M. Chevrier placées sous les yeux des membres de l'assemblée en ont démontré l'importance au point de vue de l'art, et on a été unanime à louer le discernement de son heureux possesseur. M. Chevrier ne s'est pas borné à établir la date de la statue qu'il vient de placer dans sa collection; il s'est livré à un examen des types analogues, et à propos des restaurations qu'il a dû lui faire faire, il a étudié les principes à suivre dans ces délicates opérations. Cette communication est une de celles qui ont le plus vivement intéressé l'assemblée¹.

Après cette lecture, M. Auguste Nicaise, président de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Marne, place sous les yeux des délégués des Sociétés savantes, l'*Album des cimetières de la Marne*, dont un archéologue mentionné plus haut, M. Morel, vient de commencer la publication².

M. de Vertus, membre de la Société archéologique de Château-Thierry, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Les médailles anépigraphe de la Gaule belgeque*. « Il ne s'agit pas, dans ce mémoire, d'attribuer telle ou telle médaille à telle ou telle peuplade de la

¹ Depuis que ce qui précède a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, M. Chevrier a fait paraître le travail que l'on vient d'analyser sans en avoir le texte entre les mains. Ce travail est enrichi d'une reproduction de la statue. — Le 11 novembre 1876. — (Voy. *Revue archéologique*, n° d'octobre 1876, p. 218.)

² Il y a déjà deux livraisons de cet ouvrage dont le texte est in-8° et dont les planches sont grand in-4° oblong. Le titre est : *Album des cimetières de la Marne à toutes les époques*. Les premiers fascicules du texte publiés avant que le plan de cet ouvrage eût été entièrement déterminé portent l'une ce titre sans indication de livraison, *Découverte de sépultures gauloises au tombeau de Maison. Rapport de M. Morel*, etc. Châlons-sur-Marne, 1875, 20 pages in-8°; la deuxième livraison porte cet autre titre : *La Champagne souterraine, matériaux et documents ou résultat de vingt années de fouilles archéologiques dans la Marne, par M. Morel*, etc. Deuxième livraison, 1876, p. 21 à 68.

Gaule, à tel ou tel chef plus ou moins connu. La question est beaucoup plus sérieuse, » c'est M. de Vertus qui parle, « il s'agit de montrer que les médailles gauloises antérieures à César ne sont point des imitations de l'art grec, mais des produits de l'art national, et surtout une expression symbolique et religieuse se rapportant aux phases de la lune par lesquelles se dirigeaient les peuples primitifs. » Si M. de Vertus entend par là que les monnaies gauloises ne sont pas exclusivement des imitations des monnaies grecques et romaines, il a raison et ne nous apprend rien de nouveau; mais s'il prétend nier que les Gaulois aient copié les peuples qui les précédèrent dans la civilisation, je ne puis me dispenser de dire qu'il me paraît être dans l'erreur. Quant à ses idées sur la valeur astronomique et religieuse des symboles gravés sur ces monnaies, et à la descendance à la fois asiatique et égyptienne que M. de Vertus leur donne, je crois que là encore cet archéologue est trop absolu. Il faut se garder des solutions définitives lorsque l'on touche à des questions aussi ardues. En ce qui concerne la numismatique gauloise, on n'a pas encore dépassé la période de l'observation analytique; avant d'arriver à la synthèse, il nous faut encore beaucoup travailler et peut-être même sommes-nous destinés à ne posséder jamais que des notions fort incomplètes sur la religion et les doctrines philosophiques de nos ancêtres les Gaulois. N'oublions pas qu'ils n'ont rien écrit et que, par conséquent, les symboles gravés sur leurs monnaies se prêtent aux interprétations les plus divergentes.

M. l'abbé Joyeux, curé de Vicq (Haute-Vienne), a fait une communication verbale sur la découverte de deux camps romains sur les monts Cey et Gargan (Haute-Vienne). Sur le mont Gargan, le camp occupe un espace d'environ 5 hectares; celui du mont Cey a environ 800 mètres de longueur sur 350 de largeur. M. l'abbé Joyeux, qui a dirigé les fouilles faites à la suite de cette découverte, a trouvé au mont Gargan deux vastes habitations renfermant des vases de verre, d'autres de poterie fine et grossière, une lampe dont le bas-relief représente la louve allaitant Romulus et Remus, un anneau d'argent dont le chaton est une pierre gravée représentant un génie ailé, des fragments de peintures murales de bonne conservation, des débris d'armes, des briques ornées de figurines et striées, enfin 9 monnaies (4 d'argent et 5 de cuivre) dont la plus ré-

cente est de Constantin. Au mont Cey, où quinze appartements sont maintenant à ciel ouvert, on a trouvé une très-belle cassolette émaillée, de bon travail et d'excellente conservation, une grappe de raisin en bronze, que M. l'abbé Joyeux a placée sous les yeux des assistants, une épée à poignée de bronze ciselé, un vase en fer remarquable par sa forme et sa conservation, des clefs de bronze, beaucoup de vases de toutes formes et de tous genres, représentant des divinités, des guerriers, des femmes, des chasses, des animaux, des fleurs, etc. etc., 10 ou 12 moulins de pierre et de granit, du plomb fondu, des ferrements, des briques de toutes dimensions et 65 monnaies de bronze.

M. l'abbé Joyeux, dont la communication a été fort bien accueillie par l'assemblée, a terminé en annonçant qu'il compte reprendre cette année ces fouilles qui ont déjà donné de si beaux résultats; il espère aussi que l'approbation donnée à ses efforts par MM. les délégués pourra contribuer à faire accorder par l'État une allocation qui permettrait d'entreprendre les travaux avec plus de vigueur. En nous associant aux vœux de M. l'abbé Joyeux et de l'assemblée, nous ferons une observation. Est-il bien certain qu'il s'agisse de deux camps romains? On est prodigue de cette appellation; j'aimerais mieux station ou établissement de l'époque romaine. Ces termes sont moins compromettants; il ne faut donner aux établissements fouillés de qualificatifs déterminés que lorsque les fouilles en ont fait connaître avec quasi-certitude la destination ancienne.

M. Félix Voulot, délégué de la Société d'émulation de Montbéliard, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Age de la pierre polie. Aperçu archéologique sur le Vallum funéraire du mont Vaudois près d'Héricourt et la caverne sépulcrale de Cravanche, banlieue de Belfort*. M. Voulot, qui l'an dernier avait présenté des aperçus rapides sur ses découvertes au mont Vaudois, est venu les compléter par une description détaillée des sépultures de ce Vallum funéraire qu'il a consciencieusement exploré.

M. Voulot a observé au mont Vaudois la coïncidence singulière, selon lui, à une époque qu'il place dans la première moitié de l'âge de la pierre polie, d'incinérations et d'ébauches de sarcophages. En même temps, M. Voulot a décrit la caverne sépulcrale de Cravanche, et a présenté le résumé de ses remarques sur ces cavernes.

Selon cet investigateur, les cavernes auraient été habitées de

préférence à l'époque de la pierre ébauchée, tandis qu'à l'époque de la pierre polie, elles auraient servi seulement de nécropoles. M. Voulot invoque le secours de la philologie pour refaire l'histoire des âges qui n'en ont pas et retrouver dans les langues aryennes la signification de noms affectés aujourd'hui à des lieux où il reconnaît des stations préhistoriques. Étranger à l'étude du sanscrit et des autres langues de l'Inde, je n'ai pas la prétention de contester la valeur des découvertes de M. Voulot dans cet ordre d'idées, mais je crois de mon devoir de rappeler que la philologie est une arme qui éclate souvent entre les mains de ceux qui la manient imprudemment. Cette observation ne s'adresse ni à M. Voulot, ni à ceux qui, comme ce savant, auraient sérieusement étudié les langues aryennes, mais à ceux qui pourraient être tentés de mettre au service de l'archéologie préhistorique les vagues notions de philologie que l'on peut acquérir en parcourant rapidement des articles d'encyclopédies. Ne oublions pas, la philologie est une science que l'on ne maîtrise qu'au prix de longs efforts.

En terminant, je ne puis négliger de rappeler que M. Félix Voulot est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Les Vosges avant l'histoire*, dont il a mis un exemplaire sous les yeux de ses collègues, MM. les délégués des Sociétés savantes. Cet ouvrage témoigne d'un zèle et d'un dévouement à la science que l'on ne saurait trop louer; il forme un volume grand in-4°, imprimé avec luxe, enrichi de planches nombreuses et très-bien exécutées, qui a fait l'admiration de tous les assistants.

M. Ch. Braquehay, secrétaire adjoint de la Société archéologique de Bordeaux, a donné lecture d'un mémoire intitulé: *Statue de la Renommée provenant du mausolée du duc d'Épernon à Cadillac (Gironde), conservée au musée du Louvre, musée de la sculpture de la Renaissance, n° 164*.

Cette statue qui est en bronze et a 1^m,340 de hauteur, est indiquée dans la Notice des sculptures du Louvre comme provenant du château Trompette à Bordeaux et y est attribuée à Guillaume Berthelot, sculpteur français dont le nom était presque inconnu et dont on peut dire que la biographie n'existait pas avant l'article que lui a consacré Jal dans son *Dictionnaire critique*, en 1867¹. On savait cependant que

¹ Guillaume Berthelot n'est nommé ni dans l'*Abecedario* de Mariette, ni dans les *Archives de l'Art français*, ni dans les *Nouvelles archives de l'Art français* dont il a paru quatre volumes depuis l'année 1872.

Berthelot était l'auteur d'une statue de bronze de la Renommée qui décorait le château de Richelieu, et dont celle du Louvre pouvait être considérée comme une réplique, non sans beaucoup de vraisemblance. Armé de documents inédits, M. Braquehayé déclare que la Renommée du Louvre ne provient pas du château Trompette; suivant ce savant, cette statue décorait le tombeau du duc d'Épernon à Cadillac, et, disons-le tout de suite, nous sommes disposé à croire qu'il est dans le vrai, bien qu'il y ait encore de petites difficultés de détail à cette identification, difficultés que de nouvelles recherches feront probablement disparaître.

Avant de donner et de motiver mon sentiment sur une question aussi intéressante pour l'histoire de l'art français, encore si imparfaite, surtout au point de vue biographique, j'ai consulté M. Barbet de Jouy, dont on connaît la compétence en pareille matière, et non sans profit. J'avais été bien inspiré; mon savant collègue m'a d'abord appris que si la Renommée du Louvre avait été donnée, il y a près de vingt ans, comme provenant du château Trompette, il fallait accuser de cette erreur certain article 361 des *États des entrées au Louvre en octobre 1834*, ainsi conçu : « Renommée, statue en bronze venant du château Trompette à Bordeaux¹; » puis, il m'a fait encore observer que, plus de vingt-cinq ans avant la communication de M. Braquehayé, l'inexactitude provenant du registre des Entrées avait été corrigée implicitement par l'article concernant notre Renommée dans le *Musée de sculpture antique et moderne* et du comte de Clarac, où on lit : « Notre statue décorait le tombeau du duc d'Épernon à Cadillac en Guyenne. Elle en fut enlevée en 1793 et placée dans le jardin de l'hôtel de ville de Bordeaux. » Malheureusement cette assertion qui contredisait un registre officiel avait été émise sans discussion et sans preuves, dans un article commençant par cette erreur manifeste : « On attribue cette statue à Jean de Bologne. Ce bronze, dont l'exécution est fort belle, paraît entrer dans sa manière². » C'est là ce qui explique l'oubli dans lequel on a

¹ Le château Trompette ayant été démoli en 1816, en vertu d'une ordonnance royale du 5 septembre 1816, il aurait fallu au moins sur l'état indiquer où la statue avait été placée depuis cette époque jusqu'en 1834. Sur la démolition du château Trompette, voyez l'*Histoire complète de Bordeaux*, par l'abbé P.-J. O'Reilly, 2^e édition, publiée en 1863, t. XI, 2^e partie, p. 506.

² Le tome V du *Musée de sculpture*, rédigé après la mort de Clarac sur ses notes par M. Alfred Maury, a été publié en 1850 par Victor Texier, graveur, dont on con-

laissé l'assertion de Clarac, dont les documents apportés à la Sorbonne par M. Braquehayé démontrent l'exactitude ou la rendent du moins aujourd'hui très-probable aux yeux de M. Barbet de Jouy, comme aux miens. Il y a donc, avant tout, lieu de remercier M. le secrétaire adjoint de la Société archéologique de Bordeaux de sa communication, bien que le fait constaté par le document dont on lui doit la connaissance ait été consigné antérieurement dans un ouvrage où il était naturel de l'aller chercher, sauf à en contrôler la valeur.

M. Braquehayé, d'après divers écrivains bordelais¹, décrit soigneusement le tombeau de Cadillac, où l'on voyait les statues en marbre blanc du premier duc d'Épernon et de sa femme Marguerite de Foix-Candale, couchés sur un sarcophage, surmonté d'un baldaquin en fer doré supportant une boule de bronze d'où s'élançait « les ailes déployées et sonnante de la trompette la Renommée qui est aujourd'hui au Louvre. » Après l'avoir décrit, M. Braquehayé fait l'historique du tombeau de Cadillac dont la destruction eut lieu en 1792, et non en 1793, comme on vient de le lire dans Clarac, et cite un article de l'inventaire des matériaux recueillis, dressé par ordre de la municipalité de cette ville. C'est là le document important dont on doit la connaissance à M. Braquehayé et qu'il est bon de mettre en regard de l'article du registre des Entrées du Louvre : « 9° Plus une Renommée avec sa trompe, le tout en cuivre, à l'exception d'une partie des ailes qui est en bois, ladite Renommée pesant environ 300 livres. » M. Braquehayé qui a pu comparer la Renommée du Louvre avec un dessin de celle de Cadillac², n'hésite pas à reconnaître dans le n° 164 de la Notice actuelle du Musée la figure qui décorait le tombeau de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon. Tout en partageant cette manière de voir, je ferai une observation à propos

naît le dévouement à la mémoire de son célèbre ami. (V. p. 322, n° 2626 B.) La Renommée est gravée pl. CCCLXII A ; l'artiste l'a représentée sonnante de la trompette ; en réalité, la trompette n'existe plus ; mais on voit que la Renommée l'embouchait réellement, car des vestiges de l'instrument paraissent distinctement à ses lèvres. La main gauche tenait une deuxième trompette, dont elle a aussi gardé des vestiges.

¹ Lacour, Bernadau, Jouannet, Ducourneau, Lamothe, Léo Drouyn, etc. Si M. Braquehayé publie la communication qu'il a bien voulu lire à la Sorbonne, comme c'est désirable, il ferait une chose utile en citant les titres exacts de tous ces ouvrages et en indiquant avec précision les passages relatifs à la statue.

² Ce dessin exécuté en 1808 par M. Courbet, architecte du département de la Gironde, est conservé dans la collection de M. Jules Delpit.

d'un détail sur lequel s'appuie M. Braquehaye. Selon l'inventaire de Cadillac, la statue était « toute en cuivre, à l'exception d'une partie des ailes, qui est en bois. » Or, après avoir constaté que les dimensions de la statue du Louvre et son poids¹ sont semblables à celles de Cadillac, M. Braquehaye ajoute : « mais la remarque la plus importante, c'est qu'une partie des ailes de la Renommée du Louvre sont rapportées exactement comme le constate l'inventaire des matériaux provenant de Cadillac, etc. » *Rapportées* oui, mais non pas *en bois*, car, du moins aujourd'hui, les extrémités des ailes sont en bronze, ainsi que la statue entière. Étaient-elles en bois lorsque M. Braquehaye vit la statue au Louvre, à une date qu'il n'indique pas, ou bien, apercevant les traces du raccord d'une partie des ailes, a-t-il cru que cette partie des ailes n'avait du bronze que l'apparence et était en bois peint ? c'est possible ; les visiteurs ne peuvent toucher ces ailes qui sont loin de la vue, ainsi que j'ai pu le faire en vertu d'une autorisation spéciale. Qui sait ? peut-être s'est-il glissé une erreur soit dans le document lui-même, soit dans la lecture qu'on en a faite. Je signale ce détail à M. Braquehaye et je continue l'histoire de notre statue d'après son intéressant travail. Sous le règne de Louis-Philippe, le 24 janvier 1835, le palais jadis impérial de Bordeaux, alors royal, devint l'hôtel de la mairie par suite d'un échange entre cette ville et l'État, et c'est à ce moment, selon M. Braquehaye, que les administrateurs du domaine firent transporter à Paris la statue de la Renommée. A une année près, sur ce point M. Braquehaye est d'accord avec le registre des Entrées cité plus haut, lequel place cette translation au mois d'octobre 1834.

« Quant au nom du statuaire qui l'exécuta, c'est Jean de Bologne, disent les uns ; Guillaume Berthelot, imprime le catalogue du Louvre ; *chacun sait que Girardon était le sculpteur du duc*, écrivent les auteurs bordelais. » Je cite textuellement M. Braquehaye, qui plus loin exclut d'abord Jean de Bologne, qui, étant mort en 1608, ne put faire la statue qui couronnait le tombeau du duc d'Épernon, mort en 1642. Il y a une autre raison à opposer à celle-ci qui, quoique considérable, n'est pas suffisante, puisqu'on aurait pu utiliser dans un tombeau du milieu du XVII^e siècle une figure de la Renommée exécutée antérieurement : c'est que cette figure est évidemment d'une époque plus

¹ En ce qui concerne le poids, l'assertion de M. Braquehaye doit être simplement approximative ; on n'a probablement pas démonté la statue afin de permettre de la peser.

rapprochée de nous que celle de Jean de Bologne et n'est pas du tout dans sa manière, comme il est facile d'en juger, la Renommée de Cadillac faisant aujourd'hui pendant précisément à une œuvre de ce maître, à son célèbre Mercure¹. M. Braquehayne ne croit pas non plus que la Renommée en question soit de Girardon, qui, né en 1628, « ne peut avoir composé et exécuté quoi que ce soit » sous le premier duc d'Épernon, mort en 1642, mais il laisse entrevoir qu'il serait possible qu'il eût travaillé pour Bernard de Nogaret, deuxième duc d'Épernon; les auteurs de Bordeaux s'accordant à en faire « le sculpteur du duc d'Épernon. » Quant à Guillaume Berthelot, pas un auteur de Bordeaux ne cite son nom, nous apprend M. Braquehayne qui, d'ailleurs, conclut prudemment en déclarant qu'il faut attendre qu'un heureux hasard, venant en aide à des recherches consciencieuses, vienne fournir des documents authentiques sur la construction de ce monument. Tout en approuvant la réserve de M. Braquehayne, qui mérite de rencontrer les documents dont il semble pressentir la découverte, on peut cependant discuter l'attribution à Guillaume Berthelot, qui a pour elle les dates et que Jal inclinait à adopter; mais il faut renoncer à l'argument qui y a fait penser à l'origine et que l'on trouve dans la Notice du Louvre, c'est-à-dire la ressemblance supposée entre la Renommée du Louvre et la Renommée, décrite en 1676, comme étant de Berthelot, par Vignier, l'auteur du *Château de Richelieu*. La Renommée de Berthelot surmontait au château de Richelieu le dôme de la porte monumentale du pont-levis dont la façade était décorée d'une statue pédestre de marbre blanc de Louis XIII vêtu à la romaine, due au même artiste et dont le musée de Poitiers possède, à ce qu'il paraît, deux fragments²; or la Renommée du Louvre, qui est entière-

¹ Cette réplique ancienne, remarquable par sa patine verte aussi belle pour le moins que l'exemplaire du musée du Bargello à Florence, se voyait jadis dans le petit parc du château de Compiègne; on l'a ramenée récemment à Paris et elle porte le n° 60 bis au musée du Louvre. On s'étonnera peut-être de voir Clarac adopter sans discussion l'attribution de la Renommée de Cadillac à Jean de Bologne qu'il paraît avoir trouvé établie. Comme beaucoup d'archéologues de son temps, Clarac était plus instruit que connaisseur en matière d'art, surtout en ce qui concerne les temps modernes; mais il a rendu tant de services qu'il ne faut pas lui reprocher sévèrement les erreurs qu'on pourrait relever dans ses ouvrages.

² Voyez *Guide du voyage à Poitiers*, par Ch. de Chergé, 1851, p. 47, et p. 10 de l'ouvrage intitulé : *Le château de Richelieu, ou l'Histoire des dieux et des héros de l'antiquité avec des réflexions morales*, par M. Vignier. (Un vol. in-8°. Saumur, 1676.) Dans

ment nue, ne peut pas être une réplique de celle-là qui était vêtue d'une robe flottante. C'est ce dont on peut s'assurer facilement, puisque si l'on ne sait pas ce qu'est devenu le bronze de Berthelot, on en peut du moins voir la figure dans l'ouvrage de l'architecte graveur Jean Marot sur le château de Richelieu¹. En outre, les atti-

ce singulier ouvrage, où les vers alternent avec la prose, l'auteur nous apprend que la statue de la Renommée et celle de Louis XIII étaient de Berthelot. La Renommée est décrite dans les cinq vers que voici :

La Renommée au vol soudain,
Au-dessus de ce petit dôme,
Une trompette en chaque main,
Publie avec plaisir de royaume en royaume
La grandeur du ministre et de son souverain.

Deux autres écrivains, plus poètes que le bon M. Vignier, ont décrit également vers la Renommée de Richelieu. C'est d'abord Desmarets de Saint-Sorlin, dans ses *Promenades à Richelieu*, ou *les Vertus chrétiennes, IV^e promenade* (1653), puis La Fontaine. Je ne résiste pas au plaisir de citer les vers de l'inimitable fabuliste. On en doit la connaissance à M. de Monmerqué, qui les publia en 1820 dans les *Mémoires de M. de Coulanges, suivis de lettres inédites de M^{me} de Sévigné...*, de Jean de La Fontaine, etc. (1 vol. in-12). On les trouvera p. 572, dans une lettre à sa femme, où les vers s'entremêlent à la prose : « Vous vous souviendrez surtout qu'elle est couverte d'un dôme (la porte qui suivait le pont-levis), et qu'il y a une Renommée au sommet; c'est une déesse qui ne se plaît pas d'être enfermée, et qui s'aime mieux en cet endroit que si on luy avoit donné le plus bel appartement du logis.

« Mesme elle est en une posture
Toute preste à prendre l'essor;
Un pied dans l'air, à chaque main un cor,
Légère et déployant les aisles,
Comme allant porter les nouvelles
Des actions de Richelieu,
Cardinal, duc et demi-dieu :
Telle enfin qu'elle devoit estre
Pour bien servir un si bon maistre;
Car tant moins elle a de loisir
Tant plus on lui fait de plaisir. »

Un autre écrivain du xvii^e siècle, Colardeau, cité par M. Marty-Laveaux dans son édition de La Fontaine, a aussi décrit le château de Richelieu, mais dans un livre devenu introuvable.

¹ La *Description des sculptures modernes du musée impérial du Louvre* (édit. de 1855, p. 80, n^o 167) nous apprend que l'on a vendu à Paris en décembre 1854 une Renommée indiquée dans le catalogue de vente (sans preuves), comme provenant du château de Boissy et antérieurement de celui de Richelieu; mais l'absence d'une description détaillée de cette statue ne nous permettant pas de savoir s'il s'agit d'une figure vêtue ou habillée, répondant en un mot aux dessins de Marot, on ne peut contrôler l'assertion des vendeurs.

L'ouvrage de Marot en question, qui est sans date, a été publié vers la deuxième

tudes de ces deux Renommées ne sont pas semblables. Dans les gravures de Marot, on voit nettement que la Renommée de Richelieu sonne d'une de ses deux trompettes et va emboucher la seconde, tandis que si celle du Louvre avait aussi deux trompettes, elle sonnait de l'une et tenait l'autre inclinée vers la terre. Toutefois, Berthelot peut avoir fait deux Renommées, et parmi les circonstances de sa vie dont on doit la connaissance à Jal, il en est qui, sans être concluantes, tendent du moins à montrer qu'il serait possible que cet artiste eût travaillé au tombeau de Jean-Louis de Nogaret, premier duc d'Épernon.

D'après l'article de Jal, auquel nous faisons allusion tout à l'heure, les dates ne s'opposeraient pas à ce que Berthelot eût travaillé au tombeau d'un personnage mort en 1642, puisqu'il ne mourut qu'en 1648 et non en 1615 comme on l'a souvent imprimé¹, et puisque, dès l'année 1624, Guillaume Berthelot paraissait dans des actes authentiques avec le titre de sculpteur ordinaire de la reine mère, c'est-à-dire de Marie de Médicis. Jal nous apprend encore que Berthelot travaillait beaucoup pour cette princesse et habita pendant plusieurs années son palais du Luxembourg²; or, personne n'ignore que le duc d'Épernon fut l'un des partisans les plus dévoués, d'aucuns ont même dit les plus passionnés serviteurs de la veuve de Henri IV. On le voit, l'attribution à Berthelot d'une statue ayant orné le tombeau de Cadillac est admissible; mais pour la rendre acceptable aux yeux de la critique, à défaut de documents positifs, il faudrait des éléments de comparaison entre la Renommée du Louvre et des œuvres que l'on saurait formellement être de Berthelot et qui auraient de l'analogie avec cette figure nue et allégorique. Malheureusement, ces deux conditions ne sont pas faciles à remplir. Le catalogue actuel des œuvres de Berthelot est loin d'être complet. Nous avons vu que l'on sait par Vignier que notre artiste

moitié du xvii^e siècle; il est intitulé: *Le magnifique chasteau de Richelieu ou plans et profils et élévation dudit chasteau, gravés par Jean Marot*. C'est un in-folio oblong. La figure de la Renommée du dôme y reparait à plusieurs reprises.

¹ Les grands dictionnaires de biographies des artistes de Füssli et de Nagler fixent la mort de Berthelot à 1615; c'est une erreur. Jal a vu l'acte de son convoi et enterrement qui eurent lieu en juillet 1648; Berthelot demeurait alors rue Férou, non loin du Luxembourg.

² G. Berthelot quitta le palais de ou du Luxembourg vers 1642. (Voy. Jal, *Dict. crit. d'hist. et de biog.* v^o Berthelot, p. 211, col. 2.)

avait fait, pour le château de Richelieu, une statue de bronze de la Renommée et une en marbre de Louis XIII; mais, d'une part, on ne sait ce que sont devenus ces deux ouvrages et, de l'autre, les dessins de Marot, suffisants pour aider à l'identification de ces œuvres si on les retrouvait, ne le sont pas pour donner une idée du style et de la manière de leur auteur. Berthelot avait « fait fournir et livrer divers ouvrages de bronze pour les fontaines du grand palais¹, » comme parle un article de comptes du 14 février 1630, cité par Jal, mais on ne sait ce que sont devenus ces ouvrages. A Rome, qui a conservé les œuvres d'art dont elle a été enrichie par les papes, les cardinaux et les grands de la cour pontificale, mieux que nous ne conservons les nôtres, il existe encore des sculptures que l'on sait être de Berthelot, grâce à la brève biographie que lui a consacrée Giovanni Baglione, peintre romain son contemporain, dans ses *Vies des artistes* faisant suite à celles de Vasari². Baglione cite d'abord, comme étant de Berthelot, la statue de bronze représentant la Vierge avec l'enfant Jésus qui surmonte la précieuse colonne de marbre blanc, provenant de la basilique de Constantin au Campo-Vaccino, que l'on admire sur la place de Sainte-Marie-Majeure. Il n'est pas facile de juger de la manière de Berthelot par cette figure, puisque le monument dont elle forme le couronnement n'a pas moins de 40 mètres d'élévation³. Les deux anges et le saint Paul de bronze dont parle encore Baglione seraient plus abordables, mais ne serviraient que très-imparfaitement à nous apprendre si

¹ Le Luxembourg.

² *Vite de' pittori, scultori et architetti, le quali seguitano le vite che fece G. Vasari*, par Jean Baglione, etc. Il y a deux éditions de cet ouvrage : l'une de 1642, l'autre de 1649; mais cette dernière me paraît être une reproduction, sinon un tirage avec titre nouveau de la première avec quelques mots d'addition à la fin. En tous cas, l'article de Berthelot n'a subi aucun changement dans l'édition dont le titre porte 1649. Je dois avertir que Baglione nomme notre artiste Guillaume Bertolot; mais, comme l'a remarqué M. Barbet de Jouy, à cette époque, une aussi légère altération de l'orthographe d'un nom propre français est peu surprenante de la part d'un Italien; nous en faisons bien d'autres alors. Jal pense comme M. Barbet de Jouy à ce sujet; j'ajouterai que Nibby paraît avoir vu que Baglione avait mal écrit le nom de notre sculpteur; dans son *Itinerario di Roma* (édit. de 1838, p. 240), il écrit Bertolot. Le *Guide Murray* se rapprochant un peu plus de la véritable forme, écrit Bertelot. (Voy. *Handbook for travellers in central Italy*. Édit. de 1856, p. 111, col. 2.)

³ Carlo Fea donne « 130 piedi d'altezza da terra in cima tutto compreso » à ce monument célèbre. (Voy. p. 136 de l'édition de la *Descrizione di Roma* de Carlo Fea, procurée en 1834 par Bonelli.)

on peut considérer cet artiste avec quelque vraisemblance comme l'auteur d'une figure nue. J'en dirai autant de la restauration d'un Narcisse de marbre et d'un Crucifix de bois; il n'y aurait guère que le Narcisse de bronze, sans doute imité de l'antique, dont parle encore Baglione, que l'on pourrait rapprocher de la Renommée du Louvre; serait-ce assez? Je ne le crois pas.

A cette liste des œuvres exécutées, soit à Paris, soit à Rome, où Berthelot travailla de 1605 à 1619 selon les calculs très-probables de Jal, on pourrait ajouter certaines statues dont je rencontre l'indication dans la biographie de Simon Guillain, autre sculpteur français mieux connu, due à Guillet de Saint-Georges, l'historiographe de l'ancienne académie de peinture et de sculpture¹. Guillet y parle de huit figures d'apôtres et d'évangélistes «faites par M. Berthelot» lesquelles décoraient l'église de la Sorbonne, où elles étaient placées, «à la main gauche en allant du chœur au grand portail et qu'on voit dans une situation opposée à celle de M. Guillain.» A l'époque de la Révolution, l'église de la Sorbonne fut saccagée et les statues qui la décoraient furent dispersées et en partie détruites; cependant plus tard on en retrouva dix, et parmi ces dix, par un hasard singulier, il en est six qui sont certainement de Guillaume Berthelot, car Guillet les a «spécifiées», il le dit lui-même, «autant pour la distinction des goûts et des manières que pour le discernement de leurs symboles.» Or, par un autre hasard, en ce moment même (mai 1876), on peut voir à son aise ces statues; elles sont placées sous le porche de la façade de l'église de la Sorbonne qui regarde la cour du vénérable édifice où elles attendent une destination². Je n'ai à m'occuper que des figures de Berthelot; en voici l'énumération dans l'ordre où elles sont aujourd'hui sous le porche de l'église de la Sorbonne : 1° saint Thomas avec une lance; 2° saint Jude, surnommé Thadée, avec équerre et règle; 3° saint Paul avec l'épée; 4° saint Jacques le Majeur avec gourde et bâton; 5° saint Philippe avec la croix; 6° saint Barnabé avec un volume.

¹ *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc., publiés par M. Dussieux, Soulié, Ph. de Chennevières, P. Mantz et A. de Montaiglon.* (Voy. t. I^{er}, p. 190 et 192.)

² Au commencement du premier empire, ces statues furent envoyées à Saint-Cyr d'où dernièrement on les a fait revenir à la Sorbonne; il est à désirer qu'elles soient replacées dans l'église pour laquelle elles furent exécutées.

Il serait injuste de juger Guillaume Berthelot d'après ces six statues. Ces figures décoratives, en modeste pierre de Tonnerre, sont un peu lâchées et ne suffisent pas à donner l'idée de ce que serait une statue de bronze soignée comme l'aurait été certainement celle du monument de Cadillac, et comme l'est la Renommée du Louvre, quel qu'en soit l'auteur. Pour que l'on puisse se risquer à donner à Guillaume Berthelot son véritable rang parmi les artistes français du xvii^e siècle, pour être en mesure de lui attribuer avec quelque vraisemblance la Renommée du Louvre, il faudrait avoir sous les yeux tout au moins la Renommée et la statue de Louis XIII du château de Richelieu, dont nous parlions plus haut. N'ayant pour asseoir un jugement sur la valeur de Guillaume Berthelot que les six statues de la Sorbonne et les dessins de celles du château de Richelieu donnés par J. Marot, on ne peut dire si le sculpteur de Marie de Médicis fut un artiste distingué ou seulement un très-habile praticien.

En terminant ce compte rendu, je dois le confesser, l'attrait que je ressens pour la reconstitution de l'histoire de l'art et des artistes français m'a entraîné au delà des bornes que je m'impose d'ordinaire. L'excuse du secrétaire de la section d'archéologie, c'est que les Sociétés savantes des départements se plaisent évidemment à ces études autant que lui-même, si l'on en juge par l'intérêt avec lequel leurs délégués ont écouté la remarquable communication de M. Braquehayé. On me pardonnera donc d'avoir saisi une occasion aussi favorable d'apporter mon tribut à cette entreprise de l'histoire de l'art français si vaillamment commencée il y a environ trente ans, qui est loin d'être achevée, mais qui le sera bientôt si partout on la poursuit avec autant de zèle et de critique qu'en a montré M. Braquehayé. Que le savant bordelais me permette d'ajouter qu'il nous doit de rechercher, dans les archives publiques ou privées de la Guyenne, s'il ne serait pas possible de faire quelque jour l'histoire définitive du tombeau du duc d'Épernon à Cadillac, c'est-à-dire d'un des plus importants monuments de l'art national au xvii^e siècle.

M. Guigue, délégué de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, archiviste de cette ville et correspondant du Ministère, a lu un mémoire intitulé : *Le réseau des voies antiques du grand pagus Lugdunensis déterminé par les hôpitaux du moyen âge.*

Après avoir constaté, d'après de nombreux documents d'archives, que beaucoup de petits hôpitaux situés dans des localités sans importance aujourd'hui comme jadis, existaient dès les ^{xii}^e, ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles dans les circonscriptions des départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain, M. Guigue a d'abord démontré que ces petits hôpitaux qui jalonnent les routes du moyen âge ont été fondés pour recevoir des voyageurs surpris par la maladie. Ce point solidement établi, M. Guigue a encore démontré que ces routes ne sont autres que les voies antiques, et comme conséquence de ces faits, le savant archiviste conclut qu'un travail d'investigation, entrepris en France d'après les titres de ces petits hôpitaux, faciliterait singulièrement la recherche et la connaissance des voies antiques de la Gaule à l'époque de la domination romaine.

Ce mémoire bien écrit et sagement coordonné a été écouté avec intérêt. Nous nous permettons de le recommander aux savants qui se sont voués aux difficiles études de la géographie historique et particulièrement à ceux qui ont entrepris de nous donner la carte des Gaules.

M. Adolphe de Dion, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, lit une *Étude sur l'église de Maule-sur-Mauldre (Seine-et-Oise)*.

Après avoir montré avec quelles précautions il faut généralement lire les textes lorsqu'on rencontre des témoignages relatifs à l'âge des monuments, M. de Dion, «prenant à partie l'un de nos plus curieux et de nos plus exacts chroniqueurs du ^{xii}^e siècle, Orderic Vital,» s'est attaché à prouver que, bien qu'il soit contemporain de la construction de l'église de Maule, on ne peut accepter sans correction ce qu'il nous en dit. D'ailleurs, ajoute M. de Dion, «pour justifier sa hardiesse», Auguste Le Prévost, dans son édition d'Orderic Vital, exprime une opinion conforme à ses propres conclusions. Selon M. de Dion la nef de l'église de Maule-sur-Mauldre, qui offre les caractères de l'architecture romane primitive, aurait été construite au ^x^e siècle; quant au chœur, il serait moins ancien. En 1076, cette église fut donnée à l'abbaye normande bénédictine de Saint-Évroult; ce serait alors que l'on aurait ajouté un chœur sous lequel se trouve une crypte. Le mémoire de M. de Dion, qui atteste une érudition très-étendue et témoigne de recherches sérieuses, est accompagné de six belles planches représentant le plan et des vues de l'église de Maule. Tout en payant un juste tribut d'éloges au travail

et aux dessins de M. de Dion, M. Jules Quicherat a émis des doutes sur la date fixée à l'église de Maule par M. de Dion. Suivant le savant professeur, cette église ne remonterait pas plus haut que le XII^e siècle.

M. Reboux, membre de la Société de Vitry-le-François, donne lecture d'une brève étude sur la fabrication des haches aux âges préhistoriques, et particulièrement sur celle d'une hache en *grès psammite* qu'il a placée sous les yeux de l'assemblée. Dans ce travail, M. Reboux a rappelé qu'au congrès préhistorique de 1867, on avait présenté une hache d'une forme semblable à celle dont il est le possesseur, mais beaucoup plus grande, et dans laquelle un archéologue avait cru reconnaître un instrument dont on se serait servi comme de la guillotine moderne. M. Reboux déclare qu'il ne croit pas que nos ancêtres aient devancé le docteur Guillotin, mais que les haches de grande dimension que l'on trouve au bord des rivières avaient dû servir à la construction de radeaux ou de pirogues.

Personne ne demandant plus la parole, M. Léon Renier déclare la séance levée, non sans avoir préalablement remercié les délégués des Sociétés savantes des travaux remarquables qu'ils ont bien voulu apporter à la Sorbonne. M. le Président ajoute qu'il serait à désirer que les archéologues songeassent à faire des recrues parmi les jeunes gens, car s'il reconnaît dans l'assemblée, et avec la plus grande satisfaction, des habitués de nos réunions, il y voit peu de nouvelles figures. Cette allocution donne lieu à une intéressante causerie sur les besoins et les desiderata de l'archéologie nationale.

En quittant le fauteuil, M. le Président donne rendez-vous à MM. les délégués des Sociétés savantes pour l'année prochaine, à pareille époque.

Notes sur les travaux qui n'ont pas été lus, mais sont restés entre les mains des membres du bureau.

Beaucoup d'autres mémoires avaient été annoncés par leurs auteurs, mais deux seulement ont été effectivement envoyés au ministère de l'instruction publique.

L'un de ces mémoires dû à M. Brun, membre de la Société des

lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, architecte à Nice, est intitulé: *Description des bains de Cemelenum, d'après les fouilles faites en 1875*. Déjà, plusieurs fois, le secrétaire de la section d'archéologie a fait ressortir les inconvénients des lectures par procureur: « On ne peut, disait-il l'année dernière, les analyser avec autant de développement que les autres.... » « Il leur manque la sanction de la controverse, etc.¹ »

C'est la seconde fois que M. Brun, retenu par des indispositions, ne vient pas lui-même à la Sorbonne lire et défendre ses opinions, et en rendant compte de son mémoire de l'an dernier intitulé: *Nice et Cimiez*, qui cependant avait été lu par un de ses confrères, — ce qui n'a pas eu lieu pour celui de 1876, — déjà l'on regrettrait que les graves questions historiques soulevées par ce travail n'eussent pu être discutées en raison de l'absence de l'auteur². Nous nous trouvons aujourd'hui dans un embarras plus grand encore, puisque le travail n'a même pas été lu, aussi n'essayerons-nous pas de l'analyser. On ne peut néanmoins se dispenser de faire observer que le nom de la ville antique qui est aujourd'hui Cimiez, près de Nice, y est toujours écrit *Cemelenum*. C'est évidemment une faute du copiste, mais cette faute est une preuve, après tant d'autres, de l'utilité de la présence des auteurs. Un lecteur improvisé ne l'aurait peut-être pas corrigée, tandis que M. Brun sait bien que Ptolémée³ écrit *Κεμενέλεον* le nom de la ville des *Vediantii*, que Pline⁴ nomme *Cemeneleum*, ou, suivant certaines éditions, *Gemelino*⁵, et que la véritable forme du mot latin de Cimiez est *Cemenelum*, comme nous l'apprenons encore par *l'Itinéraire d'Antonin*⁶ et enfin par de nombreuses inscriptions⁷. Nous n'analyserons donc pas le travail de M. F. Brun, mais nous ne pouvons nous dispenser de dire qu'en le

¹ Voy. dans le compte rendu des séances de 1875, *Rev. des Soc. sav.* 6^e série, t. I^{er}, p. 350, note, et p. 392. Voy. encore 5^e série, t. V, p. 307, et t. VII, p. 305; enfin, à la première page du présent compte rendu, le secrétaire de la section a cru devoir répéter ses observations à ce sujet.

² *Rev. des Soc. sav.* 6^e série, t. I^{er}, p. 376.

³ III, 1, 43.

⁴ III, 7.

⁵ Pape. *Wörterbuch der griechischen eigennamen*, 3^e édit. v^o *Κεμενέλεον*.

⁶ *Cemenelo*, édit. Wesseling, p. 296.

⁷ *Mém. de la Société des antiq. de France*, t. XX, ou X de la nouv. série. Dissertation de F. Bourquelot intitulée: *Inscript. antiques de Nice, Cimiez, etc.* (Voy. p. 72, n^o 22, *ordo cemenel.* 28, etc.)

parcourant nous avons été heureux de constater la science et l'exactitude avec lesquelles ce savant a décrit ces bains dont la conservation est assurée, grâce à la vigilance éclairée de M. le comte de Garin, propriétaire des terrains où l'on en a retrouvé les vestiges ainsi que plusieurs précieuses inscriptions.

Le mémoire de M. F. Brun est accompagné de fac-simile d'inscriptions romaines malheureusement mutilées où paraît à deux reprises le nom des *Alpes Maritimes*, d'une vue des ruines du *sudatorium*, d'un plan de l'ensemble des fouilles, et de coupes et d'élévations de l'*hypocaustum*, etc. etc., qui en font désirer la publication.

C'est aussi à une regrettable indisposition que nous devons l'absence de M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, qui a envoyé un bref travail intitulé: *Explications inédites de quelques symboles astronomiques particuliers à certains types monétaires gaulois*. Avec des éloges dont je lui suis très-reconnaissant, mais que ne méritait pas une simple note, et qui ne lui ont été inspirés que par son extrême bienveillance, mon collègue et ami, M. Fillioux, me cite dans la dissertation comme ayant signalé le caractère astronomique d'un statère trouvé à Craon et que possède M. Pommerais, juge de paix de cette ville¹. En effet, je reconnais au revers de ce statère, et tout le monde y reconnaîtrait avec moi le soleil matérialisé ainsi que d'autres astres, tandis qu'au droit paraît la tête d'Apollon, le dieu de la lumière; mais de là aux interprétations hardies de M. Fillioux, il y a loin, et, conservant ici la réserve et la prudence qu'il veut bien me reconnaître, je ne me prononcerai pas sur l'application que fait mon savant ami d'un passage du Scholiaste de Pindare à certaines particularités reconnues par le conservateur du musée de Guéret sur certains statères arvernes.

Il est question dans ce passage d'un olivier dont les rameaux servaient à fabriquer les couronnes des vainqueurs des jeux olympiques. Cet olivier venait, disait-on, des bords de l'Istrus, et se distinguait par cette singularité que ses feuilles poussaient dans une direction rétrograde. Or, M. Fillioux qui reconnaît ces feuilles singulières sur les statères en question, suppose qu'il faut y voir une affirma-

¹ Cette note a été insérée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* de 1872, p. 127. Je renvoie à cette note parce que l'on y trouvera la figure d'un statère gaulois trouvé à Craon sur le type duquel s'appuie M. Fillioux et dont il est question plus loin.

tion mythologique et astronomique; à savoir que l'Apollon hyperboréen qui fut associé par Hercule à la fondation des jeux olympiques, avait fait un accord avec le dernier pour que ces jeux ne fussent célébrés qu'après le solstice d'été, alors que le soleil commence sa course rétrograde. Dans la deuxième partie de son travail, M. Fillieux reconnaît sur le statère de Craon, au droit « dans la tête laurée d'Apollon, dans la rouelle ou l'image du soleil placée au-dessus et à l'extrémité de cette ligne serpentine qui semble couper en deux zones la joue du dieu, une indication de l'époque avancée de l'année. » M. Fillieux ajoute : « C'est à proprement parler l'aspect héliaque de l'astre du jour, sur le point de terminer sa marche rétrograde. » Je le répète, je suis loin de nier qu'il faille rechercher sur les monnaies gauloises des représentations symboliques des idées religieuses de nos ancêtres; les monnaies de l'antiquité sont essentiellement religieuses; mais nous sommes encore si éloignés, peut-être devrais-je dire je suis encore si éloigné, de bien connaître les doctrines des Gaulois, que je reproduis l'interprétation de M. Fillieux sans la discuter. Je me contenterai ici de faire observer qu'avant de proposer des explications aussi hasardeuses, il faudrait d'abord savoir discerner parmi les monuments monétaires que l'on ne recueille avec le zèle et le respect qu'ils méritent que depuis une trentaine d'années, ceux qui sont proprement gaulois de ceux qui sont des imitations plus ou moins fidèles de types étrangers plus ou moins bien compris, plus ou moins défigurés.